

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 535****24 mai 2004****SOMMAIRE**

Alpha 55 S.A., Luxembourg .....	25669	Leitz-Service, GmbH, Steinfurt .....	25676
Alpha 55 S.A., Luxembourg .....	25669	Longfield Investments S.A., Luxembourg .....	25678
Applitec, S.à r.l., Wilwerdange .....	25672	Luxidea S.A., Luxembourg .....	25667
ATAO, Advanced Technology Audio Organisation S.A., Luxembourg .....	25677	Mailhes - Del Fabbro, S.e.n.c., Luxembourg .....	25661
B.R.I., Brasserie Restauration Italienne, S.à r.l., Luxembourg .....	25671	MGB International S.A., Luxembourg .....	25668
Berenberg Euro Strategie Aktien Fonds IV .....	25649	Mikado S.A., Luxembourg .....	25675
British American Tobacco Belgium - Luxembourg Branch S.A., Luxembourg .....	25666	Orion S.A., Luxembourg .....	25667
Cercle de Coopération des Organisations Non Gouvernementales de Développement de Lu- xembourg, A.s.b.l., Luxembourg .....	25662	Pacha II, S.à r.l., Luxembourg .....	25676
DB Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	25671	PayLink International S.A., Luxembourg .....	25658
Espanol Nevada Invest Company S.A., Luxem- bourg .....	25673	PBL Luxembourg S.A., Luxembourg .....	25671
Euroclass Multimedia Holding S.A., Luxembourg ..	25677	Pioneer Funds .....	25649
Findim Group S.A. ....	25677	Pioneer Funds .....	25652
Findim Group S.A. ....	25678	Roni Finance S.A., Luxembourg .....	25670
Fivecorp S.C.I., Tétange .....	25664	Salma S.A., Esch-sur-Alzette .....	25674
Fiyasa Immo S.A., Luxembourg .....	25670	Société Financière Hôtelière S.A., Luxembourg ..	25676
GAP-W International, S.à r.l., Luxembourg .....	25634	Société Financière Hôtelière S.A., Luxembourg ..	25676
GAP-W International, S.à r.l., Luxembourg .....	25638	Société Immobilière et Financière Luxem- geoise S.A., Strassen .....	25679
Gerrard International Fund, Sicav, Luxembourg ..	25678	Sofilec S.A.H., Luxembourg .....	25667
Gioch S.A., Luxembourg .....	25655	Storebrand Investment Fund .....	25656
Gioch S.A., Luxembourg .....	25656	Strategic Fund, Sicav, Luxembourg .....	25680
Global Brands S.A., Luxembourg .....	25668	Tramacor S.A.H., Luxembourg .....	25680
GMCC S.A., Luxembourg .....	25673	TSB, S.à r.l. ....	25674
GMCC S.A., Luxembourg .....	25673	UBAM, Sicav, Luxembourg .....	25679
Hams Hall Birmingham 3C, S.à r.l., Münsbach ...	25668	Unico ConClusio -> European Equities .....	25648
Hams Hall Birmingham DC2, S.à r.l., Münsbach ..	25668	Wihsa Holdings S.A., Luxembourg .....	25644
Hams Hall Birmingham Nominee, S.à r.l., Müns- bach .....	25675	Wihsa Holdings S.A., Luxembourg .....	25647
Immobilium Properties S.A., Luxembourg .....	25668	Wihsa Holdings S.A., Luxembourg .....	25647
Italianstyle S.A., Esch-sur-Alzette .....	25669	Woodbridge International Holdings S.A., Luxem- bourg .....	25639
Keepint International S.A., Luxembourg .....	25675	Woodbridge International Holdings S.A., Luxem- bourg .....	25642
Kombassan Holdings S.A., Luxembourg .....	25679	Woodbridge International Holdings S.A., Luxem- bourg .....	25643
		Woodbridge International Holdings S.A., Luxem- bourg .....	25643
		World-Net Holding S.A., Luxembourg .....	25675

**GAP-W INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 97.761.

In the year two thousand and three, on the 22nd day of December, at 10.00 a.m.  
Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

WOODBRIIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, Luxembourg, and entered in the Company Register in Luxembourg, Section B, under the number B 66.196,

hereby represented by Mr Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December, 2003.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of GAP-W INTERNATIONAL, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 16, 2003, not yet published.

II. The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder of the Company and represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the capital of the Company by an amount of eight million four hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty United States dollars (USD 8,481,480.-) so as to raise it from its present amount of twenty-one thousand United States dollars (USD 21,000.-) represented by seven hundred (700) class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share to eight million five hundred and two thousand four hundred and eighty United States dollars (USD 8,502,480.-) represented by two hundred and eighty-two thousand seven hundred eighty-three (282,783) class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share and six hundred and thirty-three (633) class B shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share.

2. To issue two hundred and eighty-two thousand and eighty-three (282,083) additional class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share with the same rights and privileges as the existing class A shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting on and six hundred and thirty-three (633) class B shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting on and to accept the payment of a total share premium of two hundred and seventy four million two hundred and thirty six and fifty-one United States dollars (USD 274,236,051).

3. To accept the subscription for (i) one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-six (199,996) additional class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) by WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., prenamed, and to accept payment in full for each such additional share by a contribution in specie consisting of two hundred million and two (200,000,002) shares of WIHL (UK) LIMITED, a company established on May 25, 1989 under the laws of United Kingdom, having its registered office at First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, London W1A 4YG, United Kingdom. (ii) eighty-two thousand and eighty-seven (82,087) additional class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) additional class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) by WOODBRIDGE INVESTMENTS INC., a company established under the laws of Canada, having its registered office at 65 Queen Street West, Toronto, Ontario M5H 2M8 and to accept payment in full for each such additional class A share by a contribution in specie consisting of eighty-two million and eighty-nine thousand one hundred and seventy-seven (82,089,177) shares of WIHL (UK) LIMITED, prenamed and (iii) six hundred and thirty-three (633) class B shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) by GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA), L.P, a company established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clavendon House, Church Street, Hamilton HM12, Bermuda and to accept payment in full for each such additional share by a contribution in specie consisting of six hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty-one (633,351) shares of WIHL (UK) LIMITED, prenamed.

4. To amend article 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the capital increase to be resolved by the resolutions to be adopted on items 1 and 2 of the agenda.

III. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the capital of the Company by an amount of eight million four hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty United States dollars (USD 8,481,480.-) so as to raise it from its present amount of twenty-one thousand United States dollars (USD 21,000.-) represented by seven hundred (700) class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share to eight million five hundred and two thousand four hundred and eighty United States dollars (USD 8,502,480.-) represented by two hundred and eighty-two thousand seven hundred eighty-three (282,783) class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30) per share and six hundred and thirty-three (633) class B shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to issue two hundred and eighty-two thousand and eighty-three (282,083) additional class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share with the same rights and

privileges as the existing class A shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting on and six hundred and thirty-three (633) class B shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting on and to accept the payment of a total share premium of two hundred and seventy four million two hundred and thirty six and fifty-one United States dollars (USD 274,236,051.-).

The sole shareholder, represented by Mr Jacques Loesch, prenamed, declared to subscribe for one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-six (199,996) additional class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) and to make payment in full for each such additional share by a contribution in specie consisting of two hundred million and two (200,000,002) shares of WIHL (UK) LIMITED, a company established on May 25, 1989 under the laws of United Kingdom, having its registered office at First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, London W1A 4YG, United Kingdom.

There now appeared Mr Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of WOODBRIDGE INVESTMENTS INC., a company established under the laws of Canada, having its registered office at 65 Queen Street West, Toronto, Ontario M5h 2MB by virtue of a proxy given at Toronto on December 22nd, 2003, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said WOODBRIDGE INVESTMENTS INC. for eighty-two thousand and eighty-seven (82,087) additional class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) and to make payment in full for each such additional share by a contribution in specie consisting of eighty-two million and eighty-nine thousand one hundred and seventy-seven (82,089,177) shares of WIHL (UK) LIMITED, prenamed;

There now appeared Mr Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA), L.P, a company established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clavendon House, Church Street, Hamilton HM12, Bermuda, by virtue of a proxy given at New York - USA on December ..., 2003, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA) for six hundred and thirty-three (633) additional class B shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) additional class B shares, and to make payment in full for each such additional share by a contribution in specie consisting of six hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty-one (633,351) shares of WIHL (UK) LIMITED, prenamed.

The contributors acting through their attorney in fact stated that the shares contributed in specie are free of any pledge and that there exist no impediments to their free transferability to the Company.

Proof of the ownership by the contributors of the shares in WIHL (UK) LIMITED has been given to the undersigned Notary.

The transfer to the Company of the shares in WIHL (UK) LIMITED will be entered into the shareholders' register of that company immediately after the execution of this deed.

Thereupon the sole shareholder resolves to accept the said subscriptions and payments and to allot the two hundred and eighty-two thousand and eighty-three (282,083) additional class A shares and the six hundred and thirty-three (633) class B shares corresponding to the contributions in specie as follows:

<i>Shareholders</i>	<i>subscribed and paid-in capital (USD)</i>	<i>number of shares of the Company subscribed</i>	<i>number of shares of WIHL (UK) LIMITED con- tributed</i>
WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. . . . .	5,999,880.-	199,996 class A shares	202,000,002
WOODBRIDGE INVESTMENTS INC. . . . .	2,462,610.-	82,087 class A shares	82,089,177
GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA) . . . . .	18,990.-	633 class B shares	633,351
Total . . . . .	8,481,480.-	282,716	284,722,530

The total subscribed share capital of the Company is henceforth as follows:

<i>Shareholders</i>	<i>subscribed and paid-in capital (USD)</i>	<i>number of shares of the Company subscribed</i>
WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. . . . .	6,020,880.-	200,696 class A shares
WOODBRIDGE INVESTMENTS INC. . . . .	2,462,610.-	82,087 class A shares
GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA) . . . . .	18,990.-	633 class B shares
Total . . . . .	8,502,480.-	283,416

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first two paragraphs of article 6 are replaced by the following text:

«The capital is set at eight million five hundred and two thousand four hundred and eighty United States dollars (USD 8,502,480.-) represented by two hundred and eighty-two thousand seven hundred eighty-three (282,783) class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share and six hundred and thirty-three (633) class B shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share.»

*Declaration for Tax Purposes*

Insofar as the contributions in kind results in the Company holding more than 65% of the shares issued by a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption on such contributions.

*Estimation of Costs*

The appearing persons declare that the aggregate amount of expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 7,000.- EUR.

There being no further business, the meeting is terminated at 10.30 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WOODBRIIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 3, boulevard Royal, Luxembourg et inscrite au Registre des sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro B 66.196,

représenté par Mr Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 décembre 2003.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant a requis au soussigné notaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de GAP-W INTERNATIONAL, S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les droits du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par un acte du soussigné notaire le 16 décembre 2003, non encore publié.

II. Le comparant, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant.

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la Société de huit millions quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 8.481.480,-) pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille dollars des Etats-Unis (USD 21.000,-) représenté par sept cents (700) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) chacune, à huit millions cinq cent deux mille quatre cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 8.502.480,-) divisé en deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois (282.783) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) et six cent trente-trois (633) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-).

2. Emission de deux cent quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-trois (282.083) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A existantes et donnant droit aux bénéfices à compter du jour de la décision de l'associé unique et six cent trente-trois (633) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) et donnant droit aux bénéfices à compter du jour de la décision de l'associé unique et d'accepter le paiement d'une prime d'émission de deux cent soixante-quatorze millions deux cent trente-six mille cinquante et un dollars des Etats-Unis (USD 274.236.051,-).

3. Acceptation de la souscription de (i) cent nonante-neuf mille neuf cent nonante-six (199.996) parts sociales supplémentaires de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-), par WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., prénommée et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en nature de deux cents millions et deux (200.000.002) parts sociales de WIHL (UK) LIMITED, une société de droit anglais constituée le 25 mai 1989, avec siège social à First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, Londres W1A 4YG, Royaume-Uni (ii) quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-sept (82.087) parts sociales supplémentaires de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) par WOODBRIDGE INVESTMENTS INC, une société constituée selon le droit canadien, avec siège social au 65 Queen Street West, Toronto, Ontario M5H 2M8 et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en nature de quatre-vingt-deux millions quatre-vingt-neuf mille cent soixante-dix-sept (82.089.177) parts sociales de WIHL (UK) LIMITED, prénommée, et (iii) six cent trente-trois (633) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30) par GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDES), L.P, une société constituée selon le droit des Bermudes, avec siège social au Clavendon House, Church Street, Hamilton HM12, Bermudes et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales par un apport en nature de six cent trente-trois mille trois cent cinquante et une (633.351) parts sociales de WIHL (UK) LIMITED, prénommée;

4. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital par les résolutions devant être adoptées aux points 1 et 2 de l'agenda.

III. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions quatre cent quatre-vingt et un mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 8.481.480,-) pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille dollars des Etats-Unis (USD 21.000,-) représenté par sept cents (700) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) chacune, à huit millions cinq cent deux mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 8.502.480,-) représenté par deux cent quatre-vingt deux mille sept cent quatre-vingt-trois (282.783) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) et six cent trente-trois (633) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre deux cent quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-trois (282.083) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A existantes et donnant droit aux bénéficiaires à compter du jour de la décision de l'associé unique et six cent trente-trois (633) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) et donnant droit aux bénéficiaires à compter du jour de la décision de l'associé unique et d'accepter le paiement d'une prime d'émission de deux cent soixante-quatorze million deux cent trente-six mille cinquante et un dollars des Etats-Unis (USD 274.236.051,-).

L'associé unique, représenté par Mr Jacques Loesch, prénommé, déclare souscrire cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (199.996) parts sociales supplémentaires de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) et de libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature de deux cents millions et deux (200.000.002) parts sociales de WIHL (UK) LIMITED, une société de droit anglais constituée le 25 mai 1989, avec siège social à First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, Londres W1A 4YG, Royaume-Uni

Ensuite, Mr Jacques Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de WOODBRIDGE INVESTMENTS INC, une société constituée selon le droit du Canada, avec siège social au 65 Queen Street West, Toronto, Ontario M5h 2MB en vertu d'une procuration donnée à Toronto, le 22 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de WOODBRIDGE INVESTMENTS INC, pour quatre-vingt deux mille quatre-vingt-sept (82.087) parts sociales supplémentaires de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en nature de quatre-vingt-deux millions quatre-vingt-neuf mille cent soixante-dix-sept (82.089.177) parts sociales de WIHL (UK) LIMITED, prénommée,

Ensuite, Mr Jacques Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA), L.P, une société constituée selon le droit des Bermudes, avec siège social au Clavendon House, Church Street, Hamilton HM12, Bermudes, en vertu d'une procuration donnée à New-York - USA, le décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA), L.P, six cent trente-trois (633) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) par GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDES), L.P, une société constituée selon le droit des Bermudes, avec siège social au Clavendon House, Church Street, Hamilton HM12, Bermudes et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales par un apport en nature de six cent trente-trois mille trois cent cinquante et une (633.351) parts sociales de WIHL (UK) LIMITED, prénommée.

Les souscripteurs agissant à travers leur mandataire déclarent que les parts sociales souscrites en espèces sont libres de tout engagement et qu'il n'existe pas d'obstacles à leur libre transfert à la Société.

La preuve de la propriété par les souscripteurs des parts sociales dans WIHL (UK) LIMITED a été donnée par le notaire soussigné.

Le transfert à la Société des actions de WIHL (UK) LIMITED sera inscrit dans le registre des associés de cette société immédiatement après la signature du présent acte.

Ensuite, l'associé unique décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les en deux cent quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-trois (282.083) parts sociales de catégorie A et six cent trente-trois (633) parts sociales de catégorie B délivré aux souscripteurs en espèces de la manière suivante:

Associés	capital souscrit et libéré (USD)	nombre de parts sociales dans la Société souscrites	nombre de parts sociales dans WIHL (UK) LIMITED souscrites
WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. . . . .	5.999.880,-	199.996	parts sociales de classe A 200.000.002
WOODBRIDGE INVESTMENTS INC. . . . .	2.462.610,-	82.087	parts sociales de classe A 82.089.177
GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA) . . . . .	18.990,-	633	parts sociales de classe B 633.351
Total . . . . .	8.481.480,-	282.716	284.722.530

Le capital social total souscrit de la Société est dorénavant le suivant:

Associés	capital souscrit et libéré	nombre de parts sociales de la Société souscrite
WOODBIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. ....	6.020.880,-	200.696
WOODBIDGE INVESTMENTS INC. ....	2.462.610,-	82.087
GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA) .....	18.990,-	633
Total .....	8.502.480,-	283.416

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital décidée conformément aux résolutions ci-dessus.

En conséquence le premier paragraphe de l'article 6 est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à huit millions cinq cent deux mille quatre cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 8.502.480,-) divisé en deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois (282.783) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) et six cent trente-trois (633) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-).»

*Déclaration aux fins fiscales*

Dans la mesure où l'apport en nature aura comme résultat que la Société détient plus de 65 % des actions d'une société constituée à l'intérieur de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 prévoyant une exemption du droit d'apport.

*Estimation des Coûts*

Les comparants déclarent que le montant total des frais coûts et autres dépens résultant de la présente augmentation de capital seront supportés par la Société et qu'ils sont estimés à 7.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée fut levée à 10.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, L. Berthelet, B. Donegan, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 92, case 4. – Reçu 2.273.745,62 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 janvier 2004.

P. Decker.

(009120.3/206/291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**GAP-W INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.761.

RECTIFICATIF

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Maître Jacques Loesch, avocat demeurant à Luxembourg, agissant pour le compte de:

La société WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2003, annexée à l'acte d'augmentation de capital de la société GAP-W INTERNATIONAL, S.à r.l., en date du 22 décembre 2003 (N° de répertoire 1068/2003),

une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire soussigné le 16 décembre 2003, publié au Mémorial C Numéro 51 du 15 janvier 2004,

inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 97.761.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter que la traduction française de l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2003, comporte des erreurs purement matérielles et est en conséquence modifié afin de les rectifier comme suit:

- avant l'ordre du jour, ajout de «à 10.00 heures» en fin de première ligne;

- au point 3 de l'ordre du jour, «de catégorie A» est supprimé à la sixième ligne et «(Bermudes)» est remplacé par «(Bermuda)»;

- au paragraphe III., «L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:» est remplacé par «Le comparant a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:»;
- au paragraphe 6 de la deuxième résolution «(Bermudes)» est remplacé par «(Bermuda)»;
- à la troisième résolution «L'assemblée générale» est remplacé par «L'associé unique».

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ 500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, vol. 143S, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 mai 2004.

P. Decker.

(036214.2/206/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

**WOODBRIIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.196.

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner residing in Sanem, in replacement of notary Frank Baden, on August 18, 1998, published in the Mémorial C, Recueil number 844 of November 19, 1998 and amended for the last time pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on July 26, 2001, published in the Mémorial C, Recueil number 97 of January 18th, 2002,

The meeting was opened at 9.45 a.m. and was presided by Mr Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The President appointed as secretary Mr Lionel Berthelet, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Brian Donegan, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To increase the capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-one million and two hundred and sixty thousand and two hundred and sixty-four euros (EUR 161,260,264.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred and twenty-seven million and seven hundred and twenty thousand and seven hundred and fifty-three euros (EUR 727,720,753.-) divided into twenty-three million and four hundred and seventy-four thousand and eight hundred and sixty-three (23.474.863) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share to eight hundred and eighty-eight million and nine hundred and eighty-one thousand and seventeen euros (EUR 888,981,017.-) divided into twenty-eight million and six hundred and seventy-six thousand and eight hundred and seven (28,676,807) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share.

2. To issue five million and two hundred and one thousand and nine hundred and forty-four (5,201,944) additional shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting on.

3. To accept the subscription for these five million and two hundred and one thousand and nine hundred and forty-four (5,201,944) additional shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) by WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg and to accept payment in full for each such additional share by a contribution in specie consisting of 202 shares, being all the shares issued and outstanding of WIHL (UK) LIMITED, a company established in May 25, 1989 under the laws of United Kingdom, having its registered office at First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, London W1A 4YG, United Kingdom.

4. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase to be resolved by the resolutions to be adopted on items 1 and 2 of the agenda.

II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-one million and two hundred and sixty thousand and two hundred and sixty-four euros (EUR 161,260,264.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred and twenty-seven million and seven hundred and twenty thousand and seven hundred and fifty-three euros (EUR 727,720,753.-) divided into twenty-three million and four hundred and seventy-four thousand and eight hundred and sixty-three (23.474.863) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share to eight hundred and eighty-eight million and nine hundred and eighty-one thousand and seventeen euros (EUR 888,981,017.-) divided into twenty-eight million and six hundred and seventy-six thousand and eight hundred and seven (28,676,807) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share.

*Second resolution*

The general meeting resolves to issue five million and two hundred and one thousand and nine hundred and forty-four (5,201,944) additional shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting on.

There now appeared Mr Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg by virtue of a proxy given at Luxembourg on December 22nd, 2003, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. for five million and two hundred and one thousand and nine hundred and forty-four (5,201,944) additional shares, [at par], and to make payment in full for each such additional share by a contribution in specie consisting of 202 shares of WIHL (UK) LIMITED, a company established in May 25, 1989 under the laws of United Kingdom, having its registered office at First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, London W1A 4YG, United Kingdom.

WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. acting through its attorney in fact stated that the shares contributed in specie are free of any pledge and that there exist no impediments to their free transferability to the Company.

The person appearing stated that in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies a report has been drawn up by KPMG PEAT MARWICK (LUXEMBOURG), on December 22nd, 2003, signed by Mr John Li, réviseur d'entreprises, wherein the securities so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution, which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued in consideration.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Proof of the ownership by the contributor of the shares in WIHL (UK) LIMITED has been given to the undersigned Notary.

The transfer to the Company of the shares in WIHL (UK) LIMITED will be entered into the shareholders' register of that company immediately after the execution of this deed.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the five million and two hundred and one thousand and nine hundred and forty-four (5,201,944) additional shares to the said subscriber WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. as fully paid shares.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 of the Company's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of article 5 is replaced by the following text:

«The subscribed capital of the Corporation is set at eight hundred and eighty-eight million and nine hundred and eighty-one thousand and seventeen euros (EUR 888,981,017.-) divided into twenty-eight million and six hundred and seventy-six thousand eight hundred and seven (28,676,807) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share.»

*Declaration for Tax Purposes*

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than 65% of the shares issued by a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption on such contribution.

*Estimation of Costs*

The appearing persons declare that the aggregate amount of expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 7,000.- EUR.

There being no further business, the meeting is terminated at 10.00 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.



The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (the «Company»), une société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 844 du 19 novembre 1998 et modifié pour la dernière fois suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil numéro 97 du 18 janvier 2002,

L'assemblée est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de M. Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Lionel Berthelet, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Brian Donegan, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante et un millions deux cent soixante mille deux cent soixante-quatre euros (EUR 161.260.264,-) de manière à le porter de son montant actuel de sept cent vingt-sept millions sept cent vingt mille sept cent cinquante-trois euros (EUR 727.720.753,-) divisé en vingt-trois millions quatre cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-trois (23.475.863) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune à un montant de huit cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-un mille dix-sept euros (EUR 888.987.017,-) divisé en vingt-huit millions six cent soixante-seize mille huit cent sept (28.676.807) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

2. Emission de cinq millions deux cent un mille neuf cent quarante-quatre (5.201.944) actions supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux bénéfices à compter du jour de l'assemblée générale des actionnaires.

3. Acceptation de la souscription de cinq millions deux cent un mille neuf cent quarante-quatre (5.201.944) actions supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, par WIHSA HOLDINGS S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en nature de 202 actions représentant l'ensemble des actions de WIHL (UK) LIMITED, une société de droit anglais constituée le 25 mai 1989, avec siège social à First Floor, The Quadrangle, 180 War-dour Street, Londres W1A 4YG, Royaume-Uni.

4. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital à intervenir en vertu des points 1 et 2 de l'ordre du jour.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante et un millions deux cent soixante mille deux cent soixante-quatre euros (EUR 161.260.264,-) de manière à le porter de son montant actuel de sept cent vingt-sept millions sept cent vingt mille sept cent cinquante-trois euros (EUR 727.720.753,-) divisé en vingt-trois millions quatre cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-trois (23.475.863) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune à un montant de huit cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-un mille dix-sept euros (EUR 888.987.017,-) divisé en vingt-huit millions six cent soixante-seize mille huit cent sept (28.676.807) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'émettre cinq millions deux cent un mille neuf cent quarante-quatre (5.201.944) actions supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux bénéfices à compter du jour de l'assemblée générale des actionnaires.

Ensuite Monsieur Jacques Loesch, sus-nommé, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de WIHSA HOLDINGS S.A., avec siège social à Toronto, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2003, laquelle restera attachée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de WIHSA HOLDINGS S.A., précitée, cinq millions deux cent un mille neuf cent quarante-quatre (5.201.944) actions supplémentaires à leur valeur nominale et de libérer intégralement ces actions par un apport en nature de 202 actions représentant l'ensemble des actions de WIHL (UK) LIMITED, une société de droit anglais constituée le 25 mai 1989, avec siège social à First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, Londres W1A 4YG, Royaume-Uni.

WIHSA HOLDINGS S.A., agissant au travers de son mandataire déclare que les actions apportées en nature ne sont pas gagées et qu'il n'existe aucune restriction à leur libre transfert à la Société.

Le comparant déclare en application avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales qu'un rapport a été établi par KPMG PEAT MARWICK (LUXEMBOURG), le 22 décembre 2003 et signé par M. John Li, réviseur d'entreprises, dans lequel les actions ainsi apportées sont décrites et évaluées.

Le comparant produit ce rapport dont les conclusions ont la teneur suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-avant, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

La preuve de la propriété par le souscripteur des actions ainsi apportées a été donnée au notaire soussigné.

Le transfert à la Société des actions de WIHL (UK) LIMITED sera entré dans le registre des actionnaires de cette société immédiatement après la signature du présent acte.

Ensuite, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinq millions deux cent un mille neuf cent quarante-quatre (5.201.944) actions supplémentaires entièrement libérées à l'apporteur WIHSA HOLDINGS S.A.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital décidée conformément aux résolutions ci-dessus.

En conséquence le premier paragraphe de l'article 5 est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit de la société est fixé à huit cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-un mille dix-sept euros (EUR 888.987.017,-) représenté par vingt-huit millions six cent soixante-seize mille huit cent sept (28.676.807) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

#### *Déclaration aux fins fiscales*

Dans la mesure où l'apport en nature aura comme résultat que la Société détient plus de 65% des actions d'une société constituée à l'intérieur de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 prévoyant une exemption du droit d'apport.

#### *Estimation des Coûts*

Les comparants déclarent que le montant total des frais coûts et autres dépens résultant de la présente augmentation de capital seront supportés par la Société et qu'ils sont estimés à 7.000,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée fut levée à 10.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, L. Berthelet, B. Donegan, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 5, case 2. – Reçu 1.612.602,64 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 janvier 2004.

P. Decker.

(009125.3/206/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

### **WOODBRIIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 janvier 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(009126.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**WOODBIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.196.

—  
**RECTIFICATIF**

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Maître Jacques Loesch, avocat demeurant à Luxembourg, agissant pour le compte de:

1.- La société WIHSA HOLDINGS S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 3, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg,

2.- Monsieur Gregor D. Dalrymple, employé, résidant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données la première le 22 décembre 2003 et la seconde le 17 décembre 2003, annexées à l'acte d'augmentation de capital de la société WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. en date du 22 décembre 2003 (n° de répertoire 1067/2003),

une société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, en remplacement du notaire Baden, en date du 18 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 844 du 19 novembre 1998 et modifié pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2003 non encore publié,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 66.196.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2003, comporte des erreurs purement matérielles et est en conséquence modifié afin de les rectifier comme suit:

Dans le texte de l'acte anglais aux 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> paragraphes de la deuxième résolution WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. est remplacé par WIHSA HOLDINGS S.A.

Dans la traduction française:

- au point 1 de l'ordre du jour «23.475.863 actions ordinaires» est remplacé par «23.474.863 actions ordinaires»;
- dans la première résolution «23.475.863 actions ordinaires» est remplacé par «23.474.863 actions ordinaires»;
- au 2<sup>ème</sup> paragraphe de la deuxième résolution, sont ajoutés «une société de droit luxembourgeois «après» WIHSA HOLDINGS S.A., «22 décembre 2003» entre «le» et «laquelle restera» et «Toronto» est remplacé par «Luxembourg»;
- dans la troisième résolution «EUR 888.987.017,-» est remplacé par «EUR 888.981.017,-».

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ 500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, vol. 143S, fol. 39, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 mai 2004.

P. Decker.

(036218.2/206/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

---

**WOODBIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.196.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 mai 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(036235.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

---

**WIHSA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.572.

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of December.  
Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of WIHSA HOLDINGS S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed of notary Frank Baden, residing in Luxembourg, on June 18, 2001, published in the Mémorial C, Recueil number 1202 of December 20, 2001 and amended for the last time pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil number 1771 of December 12, 2002.

The meeting was opened at 9.30 a.m. and was presided by Mr Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Lionel Berthelet, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Brian Donegan, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To increase the capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-one million and two hundred and sixty thousand and two hundred and sixty-four euros (EUR 161,260,264.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred and twenty-seven million and seven hundred and fifty-one thousand and seven hundred and fifty-three euros (EUR 727,751,753.-) divided into twenty-three million and four hundred seventy-five thousand eight hundred sixty-three (23,475,863) ordinary shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share to eight hundred and eighty-nine million and twelve thousand and seventeen euros (EUR 889,012,017.-) divided into twenty-eight million and six hundred and seventy-seven thousand eight hundred and seven (28,677,807) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share.

2. To issue five million and two hundred and one thousand and nine hundred and forty-four (5,201,944) additional shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting on.

3. To accept the subscription for these five million and two hundred and one thousand and nine hundred and forty-four (5,201,944) additional shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) by WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED with registered office in Toronto and to accept payment in full for each such additional share by a contribution in specie consisting of 202 shares, being all the shares issued and outstanding of WIHL (UK) LIMITED, a company established in May 25, 1989 under the laws of United Kingdom, having its registered office at First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, London, W1A 4YG, England.

4. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase to be resolved by the resolutions to be adopted on items 1 and 2 of the agenda.

II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-one million and two hundred and sixty thousand and two hundred and sixty-four euros (EUR 161,260,264.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred and twenty-seven million and seven hundred and fifty-one thousand and seven hundred and fifty-three euros (EUR 727,751,753.-) divided into twenty-three million and four hundred seventy-five thousand eight hundred sixty-three (23,475,863) ordinary shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share to eight hundred and eighty-nine million and twelve thousand and seventeen euros (EUR 889,012,017.-) divided into twenty-eight million and six hundred and seventy-seven thousand eight hundred and seven (28,677,807) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share.

*Second resolution*

The general meeting resolves to issue five million and two hundred and one thousand and nine hundred and forty-four (5,201,944) additional shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting on.

There now appeared Mr Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, with registered office in Toronto by virtue of a proxy given at ... on ..., which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED for five million and two hundred and one thousand and nine hundred and forty-four (5,201,944) additional shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting on additional shares, and to make payment in full for each such additional share by a contribution in specie consisting of 202 shares of WIHL (UK) LIMITED, a company established in May 25, 1989 under the laws of United Kingdom, having its registered office at First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, London, W1A 4YG, England.

WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED acting through its attorney-in-fact stated that the shares contributed in specie are free of any pledge and that there exist no impediments to their free transferability to the Company.

The person appearing stated that in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies a report has been drawn up by KPMG PEAT MARWICK (LUXEMBOURG), on December 22nd, 2003, signed by Mr John Li, réviseur d'entreprises, wherein the securities so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution, which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued in consideration.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Proof of the ownership by the contributor of the shares in WIHL (UK) LIMITED has been given to the undersigned Notary.

The transfer to the Company of the shares in WIHL (UK) LIMITED will be entered into the shareholders' register of that company immediately after the execution of this deed.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the five million and two hundred and one thousand and nine hundred and forty-four (5,201,944) additional shares to the said subscriber WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED as fully paid shares.

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 of the Company's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of article 5 is replaced by the following text:

«The subscribed capital of the Corporation is set at eight hundred and eighty-nine million and twelve thousand and seventeen euros (EUR 889,012,017.-) divided into twenty-eight million and six hundred and seventy-seven thousand eight hundred and seven (28,677,807) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) per share.»

#### *Declaration for Tax Purposes*

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than 65% of the shares issued by a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption on such contribution.

#### *Estimation of Costs*

The appearing persons declare that the aggregate amount of expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 7,000.- EUR.

There being no further business, the meeting is terminated at 9.45 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WIHSA HOLDINGS S.A. (the «Company»), une société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil numéro 1202 du 20 décembre 2001 et modifié pour la dernière fois suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil numéro 1771 du 12 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de M. Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Lionel Berthelet, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Brian Donegan, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante et un millions deux cent soixante mille deux cent soixante-quatre euros (EUR 161.260.264,-) de manière à le porter de son montant actuel de sept cent vingt-sept millions sept cent cinquante et un mille sept cent cinquante-trois euros (EUR 727.751.753,-) divisé en vingt-trois

millions quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante-trois (23.475.863) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune à un montant de huit cent quatre-vingt-neuf millions douze mille dix-sept euros (EUR 889.012.017,-) divisé en vingt-huit millions six cent soixante-dix-sept mille huit cent sept (28.677.807) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

2. Emission de cinq millions deux cent un mille neuf cent quarante-quatre (5.201.944) actions supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux bénéfices à compter du jour de l'assemblée générale des actionnaires.

3. Acceptation de la souscription de cinq millions deux cent un mille neuf cent quarante-quatre (5.201.944) actions supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, par WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED avec siège social à Toronto et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en nature de 202 actions représentant l'ensemble des actions de WIHL (UK) LIMITED, une société de droit anglais constituée le 25 mai 1989, avec siège social à First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, Londres W1A 4YG, Royaume-Uni.

4. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital à intervenir en vertu des points 1 et 2 de l'ordre du jour.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante et un millions deux cent soixante mille deux cent soixante-quatre euros (EUR 161.260.264,-) de manière à le porter de son montant actuel de sept cent vingt-sept millions sept cent cinquante et un mille sept cent cinquante-trois euros (EUR 727.751.753) divisé en vingt-trois millions quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante-trois (23.475.863) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune à un montant de huit cent quatre-vingt-neuf millions douze mille dix-sept euros (EUR 889.012.017,-) divisé en vingt-huit millions six cent soixante-dix-sept mille huit cent sept (28.677.807) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'émettre cinq millions deux cent un mille neuf cent quarante-quatre (5.201.944) actions supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux bénéfices à compter du jour de l'assemblée générale des actionnaires.

Ensuite Monsieur Jacques Loesch, susnommé, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Toronto, en vertu d'une procuration donnée à, le, laquelle restera attachée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, précitée, cinq millions deux cent un mille neuf cent quarante-quatre (5.201.944) actions supplémentaires à leur valeur nominale et de libérer intégralement ces actions par un apport en nature de 202 actions représentant l'ensemble des actions de WIHL (UK) Limited, une société de droit anglais constituée le 25 mai 1989, avec siège social à First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, Londres W1A 4YG, Royaume-Uni.

WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, agissant au travers de son mandataire déclare que les actions apportées en nature ne sont pas gagées et qu'il n'existe aucune restriction à leur libre transfert à la Société.

Le comparant déclare en application avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales qu'un rapport a été établi par KPMG PEAT MARWICK (LUXEMBOURG), le 22 décembre 2003 et signé par M. John Li, réviseur d'entreprises, dans lequel les actions ainsi apportées sont décrites et évaluées.

Le comparant produit ce rapport dont les conclusions ont la teneur suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-avant, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

La preuve de la propriété par le souscripteur des actions ainsi apportées a été donnée au notaire soussigné.

Le transfert à la Société des actions de WIHL (UK) LIMITED sera entré dans les registre des actionnaires de cette société immédiatement après la signature du présent acte.

Ensuite, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinq millions deux cent un mille neuf cent quarante-quatre (5.201.944) actions supplémentaires entièrement libérées à l'apporteur WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital décidée conformément aux résolutions ci-dessus.

En conséquence le premier paragraphe de l'article 5 est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit de la société est fixé à huit cent quatre-vingt-neuf millions douze mille dix-sept euros (EUR 889.012.017,-) représenté par vingt-huit millions six cent soixante-dix-sept mille huit cent sept (28.677.807) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

*Déclaration aux fins fiscales*

Dans la mesure où l'apport en nature aura comme résultat que la Société détient plus de 65% des actions d'une société constituée à l'intérieur de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 prévoyant une exemption du droit d'apport.

*Estimation des Coûts*

Les comparants déclarent que le montant total des frais coûts et autres dépens résultant de la présente augmentation de capital seront supportés par la Société et qu'ils sont estimés à 7.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée fut levée à 9.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, L. Berthelet, B. Donegan, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 92, case 3. – Reçu 1.612.602,64 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 janvier 2004.

P. Decker.

(009123.3/206/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**WIHSA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 janvier 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(009124.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**WIHSA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.572.

**RECTIFICATIF**

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Maître Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant pour le compte de:

1.- La société WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, société de droit canadien, établie et ayant son siège social à Toronto, Ontario,

2.- Monsieur Gregor D. Dalrymple, employé résidant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données la première le 22 décembre 2003 et la seconde le 17 décembre 2003, annexées à l'acte d'augmentation de capital de la société WIHSA HOLDINGS S.A. en date du 22 décembre 2003 (N° de répertoire 1066/2003),

une société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil numéro 1202 du 20 décembre 2001 et modifié pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2003, non encore publié,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 82.572.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter que le troisième paragraphe de la deuxième résolution de la traduction française de l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2003, comporte des erreurs purement matérielles et est en conséquence modifié afin de les rectifier comme suit:

«Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, précitée, cinq millions deux cent un mille neuf cent quarante-quatre (5.201.944) actions supplémentaires ayant valeur nominale de 31,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux bénéficiaires à compter du jour de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur les actions additionnelles, et de libérer intégralement ces actions par un apport en nature de 202 actions représentant l'ensemble des actions de WIHL (UK) LIMITED, une société de droit anglais constituée le 25 mai 1989, avec siège social à First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, Londres W1A 4YG, Royaume-Uni.»

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ 500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, vol. 143S, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 mai 2004.

P. Decker.

(036212.2/206/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

### **UNICO ConClusio -> EUROPEAN EQUITIES, Fonds Commun de Placement.**

#### **ÄNDERUNGSVEREINBARUNG**

Zwischen:

1. UNICO ASSET MANAGEMENT S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, und

2. DZ BANK INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

wurde folgendes festgestellt und vereinbart.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank des UNICO ConClusio -> EUROPEAN EQUITIES beschließen hiermit, das Sonderreglement des Fonds vom 11. Oktober 2001 in folgenden Punkten neu zu fassen. Das vollständig aktualisierte Sonderreglement ist dieser Änderungsvereinbarung beigelegt.

In Artikel 19 (Anlagepolitik) wird der zweite Absatz neu gefasst, so dass der Artikel 19 folgenden neuen Wortlaut hat: «Ziel der Anlagepolitik von UNICO ConClusio -> EUROPEAN EQUITIES (der «Fonds») ist es, unter Beachtung der Risikostreuung eine Wertentwicklung zu erreichen, die zu einem Vermögenszuwachs führt.

Das Fondsvermögen wird überwiegend (mindestens jedoch 51 %) angelegt in

a) voll eingezahlten Aktien und/oder Genussscheinen bzw. Genussrechten, die in einen organisierten Markt nach § 2 Abs. 5 des deutschen Gesetzes über den Wertpapierhandel oder gleichwertiger Vorschriften eines anderen Staates des EWR einbezogen sind (organisierter Markt) und/oder

b) voll eingezahlten, an einer Börse in einem Staat ausserhalb des EWR zum amtlichen Handel zugelassenen Aktien oder Genussscheinen bzw. Genussrechten.

Die unter a) genannten organisierten Märkte sowie die unter b) genannten Börsen müssen der Definition des geregelten Marktes gemäß Artikel 4, Ziffer 1 des Verwaltungsreglements entsprechen.

Daneben kann der Fonds in Aktienzertifikate, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen und in Indexzertifikate und Optionsscheine investieren, wobei Optionsscheine auf Wertpapiere nur in geringem Umfang erworben werden dürfen.

Die unter a) bzw. b) genannten Genussscheine und Genussrechte sowie die im vorhergehenden Absatz genannten Indexzertifikate und Optionsscheine müssen als Wertpapiere gemäß Artikel 40, Abs. 1 des Luxemburger OGAW-Gesetzes gelten.

Die Emittenten vorgenannter Werte haben ihren Sitz in Europa oder üben ihre wirtschaftliche Tätigkeiten vorwiegend in Europa aus. Die für den Fonds erworbenen Wertpapiere werden überwiegend an europäischen Wertpapierbörsen oder anderen geregelten Märkten in Europa, die anerkannt, für das Publikum offen und deren Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt.

Eine Absicherung der Aktien ist grundsätzlich nicht vorgesehen und soll deshalb nur in Ausnahmefällen erfolgen.»

#### **Hinterlegung, Veröffentlichung und Inkrafttreten**

Diese Änderungsvereinbarung wird beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie am 24. Mai 2004 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die Änderungen treten am 22. Mai 2004 in Kraft.



Luxemburg, den 22. April 2004.

UNICO ASSET MANAGEMENT S.A. / DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01082. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036441.2//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2004.

---

### **BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS IV, Fonds Commun de Placement.**

Das verwaltungsreglement des BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS VI, registriert in Luxemburg am 11. Mai 2004, réf. LSO-AQ02127 wurde am 14. Mai 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 13. Mai 2004.

Für BERENBERG LUX INVEST S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Unterschriften

(038452.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

### **PIONEER FUNDS, Fonds Commun de Placement.**

#### *Amendment agreement to the Management Regulations*

This Amendment will be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on May 24, 2004.

Between:

1) PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., a public limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Management Company»); and

2) CITIBANK INTERNATIONAL plc., (LUXEMBOURG BRANCH), a branch of CITIBANK INTERNATIONAL plc., London with its business premises at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Custodian»);

Whereas

a) Pursuant to the Management Regulations of Pioneer Funds, a Luxembourg mutual investment fund (the «Fund»), the Management Company may, with the approval of the Custodian, amend the Management Regulations of the Fund, in whole or in part.

b) The Management Company and the Custodian are satisfied that the amendments proposed to be made to the Management Regulations are in the best interests of the holders of Units; the Amendment Agreement to the Management Regulations as agreed below shall become effective on May 24, 2004.

Now therefore it is agreed as follows:

The Custodian and the Management Company hereby agree to amend the Management Regulations as follows:

#### **1. Art. 16. Investment Restrictions, Techniques and Instruments**

a) Amendment of points (A) within Article 16.2 «Special Investment and Hedging Techniques and Instruments» in 1. «Techniques and Instruments related to Transferable Securities» to be read as follows:

«(A) Transactions relating to Options on Transferable Securities

An option is the right to buy or sell a particular asset at a stated price at some date in the future within a particular period. The Fund may buy and sell call or put options on transferable securities provided that these options are traded on options exchanges or over-the-counter with broker-dealers who make markets in these options and who are first class financial institutions specialising in these types of transactions and are participants in the over-the-counter markets.

The Fund shall further comply with the following rules:

(i) The total amount of premiums paid for the purchase of call and put options which are considered here, together with the total amount of premiums paid for the purchase of call and put options described under (B) (b) (i) below and the aggregate premiums paid together with the present value of the aggregate premiums still payable in connection with Credit Default Swap Purchase Transactions referred to under (B) (b) (ii) below, may not, in respect of each Sub-Fund, exceed 15% of the Net Asset Value of such Sub-Fund.

(ii) The total commitment arising from (a) the sale of call and put options (excluding the sale of call options for which there is adequate cover) and (b) transactions for purposes other than hedging as referred to under (B) (b) (i) and (ii) below, may not exceed in respect of each Sub-Fund at any time the Net Asset Value of such Sub-Fund. In this context, the commitment on call and put options sold is equal to the aggregate amount of the exercise prices of those options.

(iii) When selling call options, the Fund must hold either the underlying transferable securities, or matching call options or any other instruments (such as warrants) providing sufficient cover. The cover for call options sold may not be disposed of as long as the options exist unless they are covered in turn by matching options or other instruments used for the same purpose. Notwithstanding the foregoing, the Fund may sell uncovered call options if the Fund is, at all times,

able to cover the positions taken on such sale and if the exercise prices of such options do not exceed 25% of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund.

(iv) When selling put options, the Fund must be covered during the full duration of the options by sufficient cash or liquid assets to pay for the transferable securities deliverable to the Fund by the counterparty on the exercise of the options.»

b) Amendment of point (B) within Article 16.2 «Special Investment and Hedging Techniques and Instruments» in 1. «Techniques and Instruments related to Transferable Securities» to be read as follows:

«(B) Transactions relating to Futures, Options and Swaps Contracts relating to Financial Instruments

Dealing in financial futures is the trading in contracts related to the future value of transferable securities or other financial instruments. Except as regards interest rate swaps transactions on a mutual agreement basis and options which may be traded as provided for under (A) here above, all transactions in financial futures may be made on a Regulated Market only. Subject to the following conditions, such transactions may be made for hedging purposes and for other purposes.»

a) Hedging

Hedging is designated to protect a known future commitment.

As a global hedge against the risk of unfavorable stock market movements, the Fund may sell futures on stock market indices or other financial instruments on indices. For the same purpose, the Fund may sell call options or buy put options on stock market indices or enter into swap contracts under which payments by the Fund to the other party are related to stock market indices or other financial instruments or indices. The objective of these hedging operations assumes that a sufficient correlation exists between the composition of the index used and the Fund's corresponding portfolios.

(ii) As a global hedge against interest rate fluctuations, the Fund may sell interest rate futures contracts. For the same purpose, it can also sell call options or buy put options on interest rates or make interest rate swaps on a mutual agreement basis with first class financial institutions specialising in this type of transaction.

(iii) As a global hedge against deteriorating credit risks of sovereign or corporate debt, the Fund may buy protection by entering into swap transactions on any type of financial instruments, in particular Credit Default Swaps Transactions. A Credit Default Swap is a bilateral financial contract in which one counterparty (the protection buyer) pays a periodic fee in return for a contingent payment by the protection seller following a credit event of a reference issuer. The protection buyer acquires the right to sell a particular bond or other designated reference obligations issued by the reference issuer for its par value or the right to receive the difference between the par value and the market price of the said bond or other designated reference obligations when a credit event occurs. A credit event is commonly defined as bankruptcy, insolvency, receivership, material adverse restructuring of debt, or failure to meet payment obligations when due. All such permitted swap transactions must be effected with first class financial institutions specializing in this type of transaction and executed on the basis of standardized documentation such as the International Swaps and Derivatives Association (ISDA) Master Agreement.

The total commitment relating to futures, options and swap contracts on stock market indices or other financial instruments on indices may not exceed the total valuation of securities held by the relevant Sub-Fund in the market corresponding to each index. In the same way, the total commitment on interest rate futures contracts, option contracts on interest rates, interest rate swaps and Credit Default Swaps may not exceed the total valuation of the assets and liabilities to be hedged held by the relevant Sub-Fund in the currency corresponding to these contracts. The total commitment in this context is determined by the market values of the underlying instruments.

b) Trading

Trading is based on the forecasting of future movements in financial markets. In this context and apart from option contracts on transferable securities (See (A) above) and contracts relating to currencies (See 2. below), the Fund may, for a purpose other than hedging:

(i) buy and sell futures contracts and options contracts on any type of financial instrument provided that the total commitment arising on these purchase and sale transactions together with the total commitment arising on the sale of call and put options on transferable securities mentioned under A (ii) hereabove and the total commitment arising from the swap transactions relating to any security, financial instrument or index, including the Credit Default Swap Sale Transactions referred to under (B) (b) (ii) in respect of the Sub-Fund at no time exceed the Net Asset Value of the Sub-Fund.

Sales of call options on transferable securities for which the Fund has sufficient cover are not included in the calculation of the total commitment referred to above.

In this context, the commitment arising on transactions which do not relate to options on transferable securities is defined as follows:

- the commitment arising on futures contracts is equal to the liquidation value of the net position of contracts relating to identical financial instruments (after netting between purchase and sale positions), without taking into account the respective maturities; and

- the commitment relating to options bought and sold is equal to the sum of the exercise prices of those options representing the net sold position in respect of the same underlying asset, without taking into account the respective maturities.

The total of the premiums paid to acquire call and put options as described above, together with the total of the premiums paid to acquire call and put options on transferable securities as described under (A) (i) above and the aggregate premiums paid together with the present value of the aggregate premiums still payable in connection with Credit Default Swap Purchase Transactions referred to under (B) (b) (ii) below may not exceed in respect of each Sub-Fund 15% of the Net Asset Value of such Sub-Fund;

(ii) enter into swap contracts in which the Fund and the counterparty agree to exchange the returns generated by a security, instrument, basket or index thereof for the returns generated by another security, instrument, basket or index thereof. The payments made by the Fund to the counterparty and vice versa are calculated by reference to a specific security, index, or instrument and an agreed upon notional amount. Any such underlying security or instrument must be a transferable security or an index which includes but is not limited to, currencies, fixed interest rates, prices.

The Fund may enter into swap contracts relating to any financial instrument or index provided that the total commitment arising from such transactions together with the total commitments mentioned under (A)(ii) and (B)(b)(i) above at no time exceeds the Net Asset Value of the Sub-Fund and the counterparty to the swap contract is a first class financial institution that specialises in that type of transaction.

The Fund must ensure that it is able, at all times, to meet its redemption obligations.

Provided it is in its exclusive interest, the Fund may also sell protection under Credit Default Swaps (individually a «Credit Default Swap Sale Transaction», collectively the «Credit Default Swap Sale Transactions») in order to acquire a specific credit exposure. The aggregate commitments in connection with such Credit Default Swap Sale Transactions together with the aggregate premiums paid and the present value of the aggregate premiums still payable in connection with Credit Default Swap Purchase Transactions may not, at any time, exceed 20% of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund, provided however that the commitment relating to such Credit Default Swap Sale Transactions entered into with the same counterparty may not, at any time, exceed 10% of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund.

In addition, the Fund may, provided it is in its exclusive interest, buy protection under Credit Default Swaps (individually a «Credit Default Swap Purchase Transaction», collectively the «Credit Default Swap Purchase Transactions») without holding the underlying assets provided that the aggregate premiums paid together with the present value of the aggregate premiums still payable in connection with Credit Default Swap Purchase Transactions together with the amount of the premiums paid for the purchase of call and put options referred to under (A) (i) hereabove and the total amount of premiums paid for the purchase of call and put options described under (B) (b) (i) here above, may not, at any time, in respect of each Sub-Fund exceed 15% of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund.

On an overall basis, the aggregate commitments in connection with the swap contracts relating to any financial instrument or index, including the Credit Default Swap Sale Transactions, together with the total commitments arising from the writing of call and put options on transferable securities mentioned under (A)(ii) hereabove and the aggregate commitments arising from the purchase and sale of futures contracts and options contracts on any type of financial instrument referred to under (B)(b)(i) here above, may not, at any time, in respect of the Sub-Fund exceeds the Net Asset Value of the Sub-Fund. The counterparty to the respective swap contracts must be a first class financial institution that specializes in that type of transaction and such transactions must be executed on the basis of a standardized documentation such as the ISDA Master Agreement.

In this context, the commitment arising on all swap transactions is equal to the value of the net position under the contract marked to market daily. Any accrued, but unpaid, net amounts owed to a swap counterparty will be covered by cash or transferable securities.»

2. Article 18. «Income Allocation Policies»:

Amendment of such Article to be read as follows:

«The Management Company may issue Distributing Units and Non Distributing Units in certain classes of Units within the Sub-Funds of the Fund.

Non-Distributing Units capitalise their entire earnings whereas Distributing Units pay dividends.

The Management Company shall determine how the income of the relevant classes of Units of the relevant Sub-Funds shall be distributed and the Management Company may declare from time to time, at such time and in relation to such periods as the Board of Directors may determine, as disclosed in the prospectus, distributions in the form of cash or Units as set forth hereinafter.

All distributions will be paid out of the net investment income available for distribution at such frequency as shall be determined by the Management Company. For certain classes of Units, the Management Company may decide from time to time to distribute net realised capital gains. Interim dividends may be declared and distributed from time to time at a frequency decided by the Management Company with the conditions set forth by law.

Unless otherwise specifically requested, dividends will be reinvested in further Units within the same class of the same Sub-Fund and investors will be advised of the details by dividend statement. No sales charge will be imposed on reinvestments of dividends or other distributions.

No distribution may however be made if, as a result, the Net Asset Value of the Fund would fall below EUR 1,239,467.62.

Dividends not claimed within five years of their due date will lapse and revert to the relevant class.

No interest shall be paid on a distribution declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.»

This Amendment Agreement is governed by Luxembourg law and the parties hereto accept the non exclusive jurisdiction of the District Courts of Luxembourg in relation thereto.

In witness whereof, the parties hereto have caused this instrument to be executed in three originals as of 12 May 2004, of which one for each party hereto, and one to be filed with the supervisory authorities concerned.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature / Signature

Director / General Manager

CITIBANK INTERNATIONAL plc. (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03790. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039417.4/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

## PIONEER FUNDS, Fonds Commun de Placement.

### *Procès-verbal de modification du Règlement de Gestion*

Ce procès-verbal sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 24 mai 2004.  
Entre

1) PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société de Gestion»), et

2) CITIBANK INTERNATIONAL plc., (LUXEMBOURG BRANCH), une succursale de CITIBANK INTERNATIONAL plc., Londres ayant ses bureaux au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Dépositaire»),

Attendu que:

a) En vertu du Règlement de Gestion (le «Règlement de Gestion») de PIONEER FUNDS, un fonds commun de placement luxembourgeois (le «Fonds»), la Société de Gestion peut, avec l'accord du Dépositaire, modifier tout ou partie du Règlement de Gestion.

b) La Société de Gestion et le Dépositaire sont d'avis que les modifications proposées au Règlement de Gestion sont dans le meilleur intérêt des porteurs de Parts, le procès-verbal de modification du Règlement de Gestion, tel qu'approuvé ci-après, entrera en vigueur le 24 mai 2004.

Il a été convenu ce qui suit:

Le Dépositaire et la Société de Gestion conviennent par la présente d'apporter les modifications suivantes au Règlement de Gestion:

#### **1. Art. 16. Restrictions d'Investissement, Techniques et Instruments**

a) Modification du point (A) de l'Article 16.2 «Techniques et Instruments d'Investissement et de Couverture Spécifiques» dans le point 1. intitulé «Techniques et Instruments ayant pour objet des Valeurs Mobilières», qui aura désormais la teneur suivante:

«(A) Opérations portant sur des Options sur Valeurs Mobilières

Une option est le droit d'acheter ou de vendre un bien particulier durant une période déterminée à un prix fixé d'avance à une date future. Le Fonds peut acheter et vendre des options d'achat ou des options de vente sur valeurs mobilières à condition qu'il s'agisse d'options négociées sur des bourses d'options ou de gré à gré avec des teneurs de marchés impliqués dans ces options qui sont des institutions financières de premier ordre, spécialisées dans ce type d'opérations et participant à ces marchés de gré à gré.

Le Fonds devra en outre observer les règles suivantes:

(i) La somme des primes payées pour l'acquisition des options d'achat et des options de vente considérées ici, ensemble avec la somme des primes payées pour l'acquisition des options d'achat et des options de vente décrites sous (B) (b) (i) ci-dessous et les primes totales payées ensemble avec la valeur actuelle des primes totales encore payables portant sur des Opérations d'Achat de Credit Default Swap visées sous (B) (b) (ii) ci-dessous, ne peut pas dépasser, pour chaque Compartiment, 15% de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment.

(ii) La somme des engagements découlant (a) de la vente d'options d'achat et de la vente d'options de vente (à l'exclusion des ventes d'options d'achat pour lesquelles le Fonds dispose d'une couverture adéquate) et (b) d'opérations qui sont traitées dans un but autre que de couverture telle que mentionnées sous (B) (b) (i) et (ii) ci-dessous, ne peut à aucun moment dépasser la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment. Dans ce contexte, l'engagement résultant des options d'achat et de vente vendues est égal à la somme des prix d'exercice de ces options.

(iii) Lors de la vente d'options d'achat, le Fonds doit détenir soit les valeurs mobilières sous-jacentes, soit avoir acquis des options d'achat correspondantes ou tout autre instrument (tels que des warrants) qui sont susceptibles d'assurer une couverture adéquate. La couverture pour ces options d'achats vendues ne peut pas être réalisée aussi longtemps que ces options existent à moins que celles-ci ne soient couvertes à leur tour par des options correspondantes ou par d'autres instruments utilisés à cette fin. Nonobstant la règle précédente, le Fonds peut vendre des options d'achat à découvert si, à tout instant, le Fonds est en mesure d'assurer la couverture des positions prises dans le cadre de ces ventes et que les prix d'exercice de ces options ne dépassent pas 25% de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment concerné.

(iv) Lors de la vente d'options de vente, le Fonds doit être couvert pendant toute la durée d'exercices des options par des liquidités ou des avoirs liquides suffisants pour payer les valeurs mobilières qui lui sont livrées par la contrepartie lors de l'exercice de ces options.»

b) Modification du point B de l'Article 16.2 «Techniques et Instruments d'Investissement et de Couverture Spécifiques» dans le point 1. intitulé «Techniques et Instruments ayant pour objet des Valeurs Mobilières», qui aura désormais la teneur suivante:

«(B) Opérations portant sur des Contrats à Terme, des Contrats d'Options et des Contrats d'Echange sur Instruments Financiers

Les opérations relatives aux contrats à terme financiers consistent en la conclusion de contrats portant sur la valeur future de valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers. A l'exception des opérations portant sur les échanges de taux d'intérêts convenus d'un commun accord et des options pouvant être négociées tel que prévu sous (A) ci-des-

sus, toutes les opérations sur des contrats à terme doivent uniquement être effectuées sur un Marché Réglementé. Sous réserve des conditions précisées ci-dessous, de telles opérations peuvent être traitées dans un but de couverture ou un autre but.»

a) Opérations qui ont pour but la couverture des risques («Hedging»)

La couverture des risques vise à protéger un engagement futur connu.

(i) Dans le but de se couvrir globalement contre le risque d'une évolution défavorable des marchés boursiers, le Fonds peut vendre des contrats à terme sur indices boursiers ou d'autres instruments financiers sur indices. De même, le Fonds peut vendre des options d'achat ou acheter des options de vente portant sur indices boursiers ou conclure des contrats d'échange selon lesquels les paiements effectués par le Fonds à l'autre partie sont sujets aux indices boursiers ou d'autres instruments ou indices financiers. Le but de ces opérations de couverture présuppose qu'il existe une corrélation suffisante entre la composition de l'indice utilisé et celle des portefeuilles correspondants du Fonds.

(ii) Dans le but de se couvrir globalement contre les fluctuations des taux d'intérêt, le Fonds peut vendre des contrats à terme sur taux d'intérêts. De même, il peut également vendre des options d'achat ou acheter des options de vente sur taux d'intérêts ou procéder à des échanges de taux d'intérêts convenus d'un commun accord avec des établissements financiers de premier ordre spécialisés dans ce type de transaction.

(iii) Dans le but de se couvrir globalement contre les risques de crédit détériorant les obligations émises par les Etats ou les sociétés, le Fonds peut acheter une protection en contractant des opérations d'échange sur tous types d'instruments financiers, en particulier des opérations de Credit Default Swaps. Un Credit Default Swap est un contrat financier bilatéral dans lequel une contrepartie (l'acheteur de protection) paie une commission périodique en échange d'un paiement contingent par le vendeur de protection à la suite d'un événement de crédit d'un émetteur de référence. L'acheteur de protection acquiert le droit de vendre une obligation particulière ou d'autres obligations de référence désignées et émises par l'émetteur de référence pour sa valeur nominale ou le droit de recevoir la différence entre sa valeur nominale et le prix de marché de ladite obligation mentionnée ou d'autres obligations de référence désignées lorsqu'un événement de crédit se produit. Un événement de crédit est communément défini comme une faillite, une insolvabilité, une liquidation judiciaire, une restructuration adverse matérielle de dette ou un manquement de paiement des obligations lorsque cela est dû. Toutes ces opérations d'échanges autorisées doivent être effectuées avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opération, et exécutées sur base d'une documentation standardisée telle que les «International Swaps and Derivatives Association (ISDA) Master Agreement».

L'engagement total relatif à des contrats à terme, d'options et d'échange sur indices boursiers ou autres instruments financiers sur indices ne peut dépasser la valeur globale des titres détenus par le Compartiment concerné sur le marché correspondant à chaque indice. De même, l'engagement total sur les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats d'option sur taux d'intérêts et les échanges de taux d'intérêts et Credit Default Swap ne peut dépasser la valeur totale de l'actif et du passif à couvrir détenus par le Compartiment concerné dans la devise correspondant à ces contrats. Dans ce contexte, le total des engagements est déterminé par les valeurs de marché des instruments sous-jacents.

b) Opérations qui sont traitées dans un but autre que de couverture

La gestion de portefeuille est basée sur les prévisions de mouvements futurs sur les marchés financiers. Dans ce contexte, et en dehors des contrats d'option sur valeurs mobilières (voir (A) ci-dessus) et des contrats liés à des devises (voir 2. ci-dessous), le Fonds peut, à des fins autres que celles de couverture:

(i) acheter et vendre des contrats à terme et des contrats d'options sur n'importe quel type d'instrument financier, à condition que la somme des engagements découlant de ces transactions d'achat et de vente, cumulée avec la somme des engagements découlant de la vente d'options d'achat et de vente sur valeurs mobilières, mentionnés au point (A) (ii) ci-dessus, et que la somme des engagements découlant de ces transactions d'échange liées aux valeurs, aux indices ou instruments financiers, comprenant les opérations de vente de Credit Default Swap mentionnées au point (B) (b) (ii) ne dépasse à aucun moment pour aucun des Compartiments la Valeur Nette d'Inventaire de ceux-ci.

Les ventes d'options d'achat sur valeurs mobilières pour lesquelles le Fonds dispose d'une couverture suffisante ne sont pas comprises dans le calcul de la somme des engagements visée ci-dessus.

Dans ce contexte, l'engagement découlant des transactions qui n'ont pas pour objet des options sur valeurs mobilières est défini de la manière suivante:

- l'engagement découlant de contrats à terme est égal à la valeur de liquidation des positions nettes des contrats portant sur des instruments financiers identiques (après compensation entre positions d'achat et de vente), sans tenir compte des échéances respectives; et

- l'engagement découlant des options achetées et vendues est égal à la somme des prix d'exercice de ces options composant la position nette de vente portant sur un même actif sous-jacent, sans tenir compte des échéances respectives.

La somme des primes payées pour l'acquisition des options d'achat et de vente décrites ci-dessus, ensemble avec la somme des primes payées pour l'acquisition d'options de vente et d'achat de valeurs mobilières décrites sous (A) (i) ci-dessus et la somme des primes globales payées ensemble avec la valeur actuelle des primes globales encore payable en relation avec les opérations d'achat de Credit Default Swap mentionnées sous le point (B) (b) (ii) ci-dessus, ne peut dépasser pour aucun des Compartiments 15% de la Valeur Nette d'Inventaire de ceux-ci.

(ii) conclure des contrats d'échange dans lesquels le Fonds et la contrepartie acceptent d'échanger les revenus résultant d'un titre, instrument, panier ou indice prévus contre les revenus résultant d'un autre titre, instrument, panier ou indice. Les paiements effectués par le Fonds à la contrepartie et vice versa sont calculés par référence à un titre, indice ou instrument spécifique et un accord sur le montant notionnel. Toute valeur ou instrument sous-jacent doit être une valeur mobilière ou un indice qui comprend mais n'est pas limité aux devises, taux d'intérêt fixes, prix.

Le Fonds peut conclure des contrats d'échange concernant les instruments financiers ou des indices sous réserve que la somme des engagements résultant de ces opérations ensemble avec la somme des engagements mentionnés sous les

points (A) (ii) et (B) (b) (i) ci-dessus, pour chaque Compartiment, à aucun moment ne dépasse la Valeur Nette d'Inventaire de ce Compartiment et sous réserve que la contrepartie au contrat d'échange soit une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type de transaction.

Le Fonds doit assurer qu'il est capable, à tout moment, de répondre à ses obligations de rachat.

A condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Fonds peut aussi vendre une protection par le biais d'un Credit Default Swaps (individuellement une «Opération de Vente de Credit Default Swap», collectivement les «Opérations de Vente de Credit Default Swap») de manière à acquérir une exposition spécifique de crédit. Les engagements globaux liés aux Opérations de Vente de Credit Default Swap ensemble avec les primes globales payées et la valeur actuelle des primes globales encore payables en relation avec les Opérations d'Achat de Credit Default Swap ne peuvent, à aucun moment, dépasser, pour aucun des Compartiments, 20% de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment, à condition, cependant, que l'engagement lié aux Opérations de Vente de Credit Default Swap conclues avec la même contrepartie ne puisse, à aucun moment, dépasser 10% de la Valeur Nette d'Inventaire pour chaque Compartiment concerné.

De plus, le Fonds peut, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection par le biais d'un Credit Default Swaps (individuellement une «Opération d'Achat de Credit Default Swap», collectivement les «Opérations d'Achat de Credit Default Swap») sans détenir les avoirs sous-jacents, pour autant que les primes totales payées, ensemble avec la valeur actuelle des primes totales encore payable liées aux Opérations d'Achat de Credit Default Swap ensemble au montant des primes payées pour l'achat des options d'achat et de vente mentionnées sous le point (A) (i) ci-dessus et le montant total des primes payées pour l'acquisition d'options d'achat et de vente décrites sous le point B (b) (i) ci-dessus, ne peut, à tout moment, pour chaque Compartiment, excéder 15% de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment concerné.

Sur une base générale, les engagements totaux à propos des contrats d'échange relatifs aux indices ou instruments financiers, comprenant les Opérations de Vente de Credit Default Swap, conjointement avec les engagements totaux découlant de l'écriture d'options de vente et d'achat sur les valeurs mobilières mentionnées sous le point (A) (ii) ci-dessus et les engagements globaux découlant de l'achat et la vente de contrats à terme et de contrats d'options sur tout type d'instruments financiers mentionnés sous le point (B) (b) (i) ci-dessus, ne peut, à aucun moment, pour chaque Compartiment excéder la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment. La contrepartie aux contrats d'échanges respectifs doit être une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type de transaction et les transactions doivent être exécutées sur base d'une documentation standardisée telle que l'ISDA Master Agreement.

Dans ce contexte, l'engagement découlant de toutes les transactions d'échange est équivalent à la valeur de la position nette sous le contrat évalué chaque, jour à sa valeur de marché. Les montants nets accumulés, mais non payés, dus à une contrepartie au swap, seront couverts par des liquidités ou par des valeurs mobilières».

## **2. Art. 18. Politique d'Affectation des Revenus**

Modification de cet Article qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société de Gestion peut émettre des Parts de Distribution et des Parts de Capitalisation dans certaines catégories de Parts au sein des Compartiments du Fonds.

Les Parts de Capitalisation capitalisent l'entièreté de leurs revenus contrairement aux Parts de Distribution qui donnent droit à un dividende.

La Société de Gestion déterminera la manière dont les revenus des catégories de Parts concernées des Compartiments concernés seront affectés, et elle pourra décider de temps à autre, à tel moment et pour telles périodes, tel que décidé par le Conseil d'Administration, comme mentionné dans le Prospectus, de distribuer des dividendes sous la forme de liquidité ou de Parts, comme prévu ci-dessous.

Toutes les distributions seront prélevées sur les revenus nets des investissements disponibles pour la distribution selon la périodicité déterminée par la Société de Gestion. Pour certaines catégories de Parts, la Société de Gestion peut décider de temps à autre de distribuer les gains net réalisés du capital. Les dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués de temps à autre à une périodicité décidée par la Société de Gestion et aux conditions prévues par la loi.

Sauf disposition expresse contraire, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Parts au sein de la même catégorie du même Compartiment, les investisseurs étant avisés de ces modalités par avis de distribution. Aucun droit d'entrée ne sera prélevé sur le réinvestissement des dividendes et autres distributions.

Aucune distribution ne pourra cependant être opérée si elle devait aboutir à ce que la Valeur Nette d'Inventaire du Fonds soit inférieure à EUR 1.239.467,62.

Les dividendes non réclamés endéans les 5 années seront considérés comme appartenant à la catégorie concernée.

Aucun intérêt ne sera payé sur une distribution déclarée par le Fonds et tenue par lui à la disposition de son bénéficiaire.»

Ce procès-verbal est régi par la loi luxembourgeoise et les parties acceptent la non-exclusivité de la compétence des tribunaux et cours de Luxembourg à cet égard.

Dont acte, les parties ont rédigé ce procès-verbal en trois originaux le 12 mai 2004 chaque partie recevant un exemplaire, et un exemplaire devant être enregistré auprès des autorités de contrôle concernées.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A. / CITIBANK INTERNATIONAL PLC., (LUXEMBOURG BRANCH).

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03792. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039417.3//190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**GIOCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 75.506.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GIOCH S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au R. C. Luxembourg Section B n° 75.506, constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 28.107, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 8 mai 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 31.996.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur François Winandy, employé privé, 25, avenue de la Liberté, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Christine Schoenahl, employée privée, 25, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Leblon, employée privée, 25, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

- numéro 377 du 7 avril 2004;

- numéro 405 du 16 avril 2004,

b) au Letzebuurger Journal, le 7 et 16 avril 2004.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Réduction du capital social d'un montant de EUR 9.520.000,00 (neuf millions cinq cent vingt mille Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 9.600.000,00 (neuf millions six cent mille Euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions à EUR 80.000 (quatre-vingt mille Euros), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 25.000 (vingt-cinq mille) actions représentatives du capital social.

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Réduction de la réserve légale.

4. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les vingt-cinq mille (25.000) actions, toutes les 25.000 (vingt cinq mille) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 9.520.000,00 (neuf millions cinq cent vingt mille Euros),

pour le ramener de son montant actuel de EUR 9.600.000,00 (neuf millions six cent mille Euros) à EUR 80.000 (quatre-vingt mille Euros),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 25.000 (vingt-cinq mille) actions représentatives du capital social à due concurrence,

et le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 9.520.000,00 (neuf millions cinq cent vingt mille Euros) au prorata des actions détenues actuellement.

Un remboursement aux actionnaires ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3<sup>ème</sup> alinéa de la loi sur les sociétés

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires après les délais légaux.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire la réserve légale à concurrence de EUR 952.000,00 pour la ramener de EUR 960.000,00 à EUR 8.000,00 et ainsi la ramener à 10% (dix pour cent) du capital souscrit, après réduction,

et de transférer ce montant de EUR 952.000,00 au compte de réserve libre.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, C. Schoenahl, A. Leblon, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, vol. 143S, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

J. Delvaux.

(040322.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**GIOCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 75.506.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 avril 2004, actée sous le n° 240 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(040323.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**STOREBRAND INVESTMENT FUND, Fonds Commun de Placement.**

*Amendment Agreement to the Management Regulations dated April 2003*

This Amendment Agreement will be published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on May 24, 2004.

Between:

1) STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg public limited company having its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Management Company»);

2) J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg Bank under the form of a public limited company with its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Custodian Bank»);

Whereas:

a) Pursuant to the Management Regulations of the STOREBRAND INVESTMENT FUND (Fonds Commun de Placement), a Luxembourg undertaking for collective investment (the «Fund»), which were published for the first time in the Mémorial on 6 June 2003 the Management Company may, by mutual agreement with the Custodian Bank, amend such Management Regulations.

b) The Management Company and the Custodian Bank are satisfied that the amendments proposed to be made are in the best interests of the holders of Units; the amendments to the Management Regulations as agreed below shall become effective at the date of the publication in the Mémorial of this Amendment Agreement.

Now therefore it is agreed as follows:

**Art. 1. The Fund**

1. The first paragraph of this article will be amended and should henceforth read as follows:

«STOREBRAND INVESTMENT FUND (hereinafter «the Fund»), an open-ended mutual investment fund, is governed by Part 11 of the law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment (the «2002 Law»).»

2. The fifth paragraph of this article will be amended and should henceforth read as follows:

«The Management Company may furthermore decide to issue, within each Sub-Fund, several classes of units (the «Classes») so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific distribution fee structure, and/or (v) a specific currency and/or (vi) specific types of investors admitted to subscribe the units of the relevant class and/or (vii) any other specific features applicable to one class as determined from time to time by the Management Company.»

**Art. 4. Investment objective, Policy and Restrictions**

1. The first sentence of the second paragraph of section II. point 5. of this article will be amended and should henceforth read as follows:

«The derivative financial instruments may include, amongst others, options, forward contracts on financial instruments and options on such contracts as well as swap contracts by private agreement on any type of financial instruments including credit default swaps.»

2. Sub-paragraph (4). of section III., point 5., lit. a., of this article will be amended and should henceforth read as follows:



«(4). The premiums paid for the acquisition of options and in relation to credit default swaps outstanding are included in the 50% limit referred to under item (1). above.»

**Art. 7. Net Asset Value.** The sixth paragraph, lit. e), of this article will be amended and should henceforth read as follows:

«e) The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Management Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Management Company may deem fair and reasonable.

Credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the Management Company and recognised by the auditor of the Fund.»

**Art. 12. Business year, Audit.** First paragraph, third and fourth sentences, will be amended and should henceforth read as follows:

«The annual statement of accounts of the Management Company shall be audited by an independent auditor and the Fund's annual report by an independent auditor appointed by the Management Company. The first report will be an audited annual report for the year ending 31 December 2003.»

**Art. 16. Duration of the Fund - Dissolution of the Fund - Liquidation and Merger of Sub-Funds.** Fourth paragraph, first sentence, will be amended and should henceforth read as follows:

«Furthermore, liquidation shall take place if required according to Article 22 of the 2002 Law.»

This amendment agreement is governed by Luxembourg Law and the parties hereto accept the non-exclusive jurisdiction of the District Courts of Luxembourg in relation thereto.

In Witness whereof, the parties hereto have caused this instrument to be executed in four originals as of February 27, 2004.

STOREBRAND LUXEMBOURG S.A.

J. Solheim / R. J. Wood

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

J. McAleenan

*Managing Director*

**Traduction en langue française du document original anglais:**

*Convention portant modification du Règlement de Gestion daté d'avril 2003*

Cette Convention sera publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 24 mai 2004.

Entre

1) STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société de Gestion»);

Et

2) J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., une banque luxembourgeoise constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Banque Dépositaire»);

Attendu que

a) conformément au Règlement de Gestion du fonds commun de placement luxembourgeois STOREBRAND INVESTMENT FUND (le «Fonds»), publié pour la première fois dans le Mémorial le 6 juin 2003, la Société de Gestion est autorisée, en accord avec la Banque Dépositaire, à modifier le Règlement de Gestion;

b) la Société de Gestion et la Banque Dépositaire considèrent que les changements proposés sont dans le meilleur intérêt des détenteurs de Parts; les modifications apportées au Règlement de Gestion entrent en vigueur au jour de la publication dans le Mémorial de cette Convention.

Il est convenu ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Le Fonds**

1. Le premier paragraphe de cet article sera modifié et disposera comme suit:

«STOREBRAND INVESTMENT FUND (le «Fonds»), organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type ouvert, est soumis aux dispositions de la partie II de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»).»

2. Le cinquième paragraphe de cet article sera modifié et disposera comme suit:

«La Société de Gestion peut par ailleurs décider d'émettre, au sein de chaque Compartiment, plusieurs classes de parts (les «Classes») correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de commissions de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de commissions de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, et/ou (v) une devise particulière et/ou (vi) des catégories particulières d'in-

vestisseurs admis à souscrire des parts dans les classes concernées et/ou (vii) toutes autres caractéristiques que la Société de Gestion établira de temps en temps.»

#### **Art. 4. Objectif, Stratégie et Restrictions des Investissements**

1. La première phrase du second paragraphe dans la section II. point 5 de cet article sera modifiée et disposera comme suit:

«Les instruments financiers dérivés pourront inclure, entre autres, des options, des contrats à terme sur des instruments financiers et des options sur de tels contrats ainsi que des contrats swaps de gré à gré sur tout type d'instrument financier y compris les credit default swaps.»

2. Le sous-paragraphe (4), section II. point 5, al. a. de cet article sera modifié et disposera comme suit:

«(4). Les primes payées pour l'acquisition d'options et liées aux credit default swaps en cours sont incluses dans la limite de 50% mentionnée dans le sous-paragraphe (1) ci-dessus.»

#### **Art. 7. Valeur Nette d'Inventaire**

Le sixième paragraphe, al. e), de cet article sera modifié et disposera comme suit:

«(e) La valeur de liquidation des contrats à terme (futures, spot ou forward) et des options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés équivaldra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par la Société de Gestion sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme (futures, spot ou forward) et des options qui sont négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats à terme (futures, spot ou forward) et ces options sont négociés par le Fonds, si un contrat à terme (futures, spot ou forward) ou des options ne peuvent pas être liquidés le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par la Société de Gestion de façon juste et raisonnable.

Les credit default swaps seront évalués à la valeur courante des flux financiers futurs en référence aux conventions standards du marché, étant entendu que les flux financiers sont ajustés par rapport à la probabilité de défaut. Les swaps de taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie en référence à la courbe des taux d'intérêts applicables. Tous les autres swaps seront évalués à leur juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par la Société de Gestion et reconnues par le réviseur d'entreprises du Fonds.»

#### **Art. 12. Année sociale, Audit**

Le premier paragraphe, troisième et quatrième phrases, sera modifié et disposera comme suit:

«Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société de Gestion seront auditées par un réviseur d'entreprises indépendant et le rapport annuel du Fonds sera audité par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par la Société de Gestion. Le premier rapport sera un rapport annuel audité pour l'année s'achevant le 31 décembre 2003.»

#### **Art. 16. Durée du Fonds - Dissolution du Fonds - Liquidation et Fusion de compartiments**

Le quatrième paragraphe, première phrase, sera modifié et disposera comme suit:

«Par ailleurs, la liquidation interviendra dans les cas prévus par l'Article 22 de la Loi de 2002.»

Cette Convention est soumise à la loi luxembourgeoise et les parties acceptent de conférer une compétence juridictionnelle non exclusive aux tribunaux luxembourgeois.

En foi de ce qui précède, les parties ont signé la présente Convention en quatre exemplaires, le 27 février 2004.

STOREBRAND LUXEMBOURG S.A.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signataire(s)

Signataire(s)

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04022. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040368.2//147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

#### **PayLink INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.209.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc Pouille, informaticien, demeurant à L-5612 Mondorf-Les-Bains, rue François Clément, 52, né le 8 août 1978 à Ostende (B),

ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée,

2.- Monsieur Simon Hong, informaticien, demeurant à B-1330 Rixensart, avenue de Montalembert, 27, né le 6 novembre 1978 à Charleroi (B),

ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

3.- Madame Seng-Thong Ratsamy, secrétaire de direction, demeurant à B-6001 Marcinelle, rue du Vieux Moulin, 150, née le 4 août 1977 à Vientiane (B),

ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PayLink INTERNATIONAL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- de prendre des participations directement et/ou indirectement, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit dans des sociétés créées ou à créer;

- Le développement de toutes les activités se rapportant directement ou indirectement à la création, la production, la réalisation, la conception, la vente et la labélisation de tout programme informatique et de développement de sites internet;

- Et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible d'en assurer le développement.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

#### **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant de cent mille euros (100.000,- EUR). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

#### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur délégué en ce qui concerne la gestion journalière de la société, au delà, par la signature conjointe d'un administrateur avec co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, cette délégation étant subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, et pour la première fois en 2005. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Marc Pouille, prédésigné, .....	998 actions
2. Simon Hong, prédésigné, .....	1 action
3. Seng-Thong Ratsamy, prédésignée, .....	1 action
Total: .....	1.000 actions

Les actions ont été libérées à concurrence de 10/31<sup>ième</sup> par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euro (1.500,- EUR).

## Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Pouille, prénommé.
  - b) Monsieur Simon Hong, prénommé.
  - c) Madame Seng-Thong Ratsamy, prénommée.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, R. C. Luxembourg B 95.765.
4. Est nommé administrateur-délégué de la société, Monsieur Marc Pouille, prénommé.
5. Les mandats des administrateurs et commissaire expireront lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an deux mille neuf.
6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:  
L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. de Bien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 143S, fol. 22, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 avril 2004.

P. Bettingen.

(031718.3/202/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

**MAILHES - DEL FABBRO, Société en nom collectif.**  
**Enseigne commerciale: ROMA INTERNATIONAL, S.e.n.c.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 99.893.

—  
STATUTS

Les Constituants:

- 1- M. Michel Mailhes, né le 15 octobre 1948, résidant en France, F-75009 Paris IX<sup>ième</sup> 8, rue Bochart de Saron
- 2- M. Del Fabbro Marc Gilles, né le 10 février 1950, résidant en France, F-75008 Paris VIII<sup>ième</sup> 5, rue Joseph Bara.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les Constituants et tous ceux qui pourraient devenir Associés par la suite, une Société en Nom Collectif qui sera régie par les Lois luxembourgeoises y relatives ainsi que par les Présents statuts.

**Art. 2.** La société aura comme objet social d'effectuer tous genres d'activités comme Société de conseil aux entreprises en management, communication, informatique, marketing et conduite de projets informatiques multimédia.

Elle pourra faire toutes les transactions, immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui pourraient favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société prendra comme dénomination Société en Nom collectif MAILHES-DEL FABBRO agissants sous l'enseigne commerciale ROMA INTERNATIONAL, S.e.n.c.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute sur simple décision des Associés.

**Art. 5.** Le Siège Social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré dans n'importe autre localité du Grand-Duché sur simple décision des Associés.

**Art. 6.** Le Capital Social a été établi à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Divisé en cent parts de vingt-cinq (25,- EUR) chacune.

*Souscription du capital*

1.- M. Monsieur Michel Mailhes . . . . .	99 parts
2.- M. Marc Gilles Del Fabbro . . . . .	1 part
Total: (cent parts sociaux) . . . . .	100 parts

Toutes les Parts ont été libérées totalement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cent (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les Gérants sont rééligibles.

**Art. 8.** Chaque année le 31 décembre il sera fait par la Gérance un inventaire de l'Actif et du Passif de la Société ainsi que le bilan et le Compte des Profits et Pertes.

Le Bénéfice Net, déduction faite de tous frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale de la Société.

**Art. 9.** Pour tous les points non expressément prévus dans les présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tous les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa Constitution ont été réglés.

*Assemblée générale*

Et ensuite les Associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du Capital Social, se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- A été nommé comme gérant: Monsieur Michel Mailhes, préqualifié.
- 2.- Le mandat est défini pour une durée illimitée.
- 3.- La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
- 4.- Le Siège Social a été établi à:  
29, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg

Fait et passé à Luxembourg, le 25 mars 2004 (deux mille quatre).

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec preuves de leur Identité, le présent acte.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00697. – Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027667.3/043/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

**CERCLE DE COOPERATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES  
DE DEVELOPPEMENT DE LUXEMBOURG,**

**Association sans but lucratif,**

**(anc. CERCLE DE COOPERATION DES ONG LUXEMBOURGEOISES D'AIDE  
AU DEVELOPPEMENT DU TIERS MONDE, A.s.b.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg F471.

*Texte coordonné d'après les modifications du 17 mars 2004*

Suites aux modifications des statuts approuvées par l'Assemblée générale du Cercle de Coopération du 17 mars 2004, les différents articles des statuts sont formulés de la façon suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et siège**

L'association sans but lucratif est dénommée CERCLE DE COOPERATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DE DEVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG, (ci-après nommée «le Cercle de Coopération»).

Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich. Il peut être déplacé dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur décision du conseil d'administration.

**Art. 2. Objet**

Le Cercle de Coopération a pour objet de:

- constituer un lien entre les organisations non gouvernementales (ci-après «les ONG de développement» établies au Luxembourg et ayant pour objet social des activités tendant à la promotion du développement dans les pays du Tiers Monde et de rapports Nord-Sud, notamment économiques, plus justes; promouvoir la coopération et l'information réciproques entre ces organisations;
- assurer, au travers notamment du Comité consultatif mis en place par le gouvernement luxembourgeois, la liaison avec les autorités gouvernementales luxembourgeoises sur toutes les questions relatives au développement;
- former, la «réunion nationale des organisations non gouvernementales de développement» désignant les délégués qui représenteront le Luxembourg au sein des différents organes et groupes de travail de la «Confédération européenne des ONG humanitaires et de développement-Concord» (ci-après «Confédération européenne des ONG»), association internationale de droit belge fondée le 23 avril 1986; assurer auprès de ses membres l'information sur les activités de la confédération européenne des ONGD et les initiatives et recommandations des institutions communautaires;
- le Cercle de Coopération respecte l'autonomie et les opinions de ses membres qui garderont leur pleine autonomie dans la conception et la réalisation des actions qu'elles mènent et qui n'engagent en aucun cas le Cercle de Coopération.

**Art. 3. Durée**

Le Cercle de Coopération est constitué pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Membres**

§ 1<sup>er</sup>. Peuvent devenir membres du Cercle de Coopération, les organisations établies et ayant leur siège social au Grand-Duché de Luxembourg qui souscrivent aux objectifs définis à l'article 1<sup>er</sup> et qui remplissent les conditions suivantes:

- avoir le statut légal d'une association sans but lucratif ou d'un établissement d'utilité publique régis par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif;
- avoir, parmi ses objectifs, celui tendant à la promotion du développement des pays du Tiers Monde et de rapports Nord-Sud, notamment économiques, plus justes;
- avoir une autonomie d'activité financière et de décision.

§ 2. Pour toute ONG nouvelle qui présente sa demande d'admission au Cercle de Coopération, le conseil d'administration prévu à l'article 7 désignera deux ONG de parrainage, membres du Cercle de Coopération, dont l'une pourra avoir été proposée par l'ONG candidate. Les ONG de parrainage vérifieront si les critères d'admission ci-avant énumérés sont remplis dans le chef de l'ONG candidate. Elles feront rapport à l'assemblée générale qui, suite à ce rapport, statue sur l'admission du nouveau à la majorité des deux tiers des présents. A cet effet, elles pourront recueillir auprès de l'ONG candidate tous les renseignements dont elles estiment devoir disposer.

§ 3. La qualité de membre se perd par démission, non paiement de la cotisation pendant deux années de suite, absence non excusée lors de trois assemblées générales annuelles consécutives et, pour motif grave, par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre concerné ayant été préalablement entendu en ses explications.

§ 4. Le nombre d'associés ne peut être inférieur à trois.

#### **Art. 5. Cotisations**

§ 1<sup>er</sup>. La cotisation des ONGD membres est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra pas dépasser 50,- euros, indice 100.

§ 2. Chaque membre contribuera par ailleurs à équilibrer le budget des recettes et des dépenses tenant compte de la faculté contributive des membres respectifs, selon un système proposé par le Conseil d'Administration de l'association et approuvé par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple. Cette participation ne pourra pas dépasser un montant de 250,- euros, indice 100.

#### **Art. 6. Assemblée générale**

§ 1<sup>er</sup>. Les membres se font représenter à l'assemblée générale par un mandataire.

§ 2. L'assemblée générale peut délibérer sur toutes les questions intéressant la vie et le fonctionnement du Cercle.

Elle procède notamment à:

- l'élection et la révocation des membres du conseil d'administration;
- la désignation des délégués du Luxembourg pour les Assemblées Générales de la Confédération européenne des ONG humanitaires et de développement et de leurs suppléants; les candidats doivent être membres d'une association et avoir été proposés par celle-ci, lorsqu'il y a plus de candidatures que de postes à pourvoir les deux délégués ne doivent pas avoir été proposés par la même association;
- la proposition des délégués du Luxembourg au conseil d'administration et aux groupes de travail de la Confédération européenne des ONG; ces mandats sont en principe de trois ans; ils sont révocables; ils ne peuvent être renouvelés qu'à condition que la durée totale du mandat ne dépasse pas six ans consécutifs;
- la fixation de la cotisation;
- l'approbation des comptes annuels;
- la désignation de deux réviseurs de caisse dont le mandat sera d'une année et qui feront rapport à l'assemblée générale suivante sur la tenue de la comptabilité en cours de l'exercice.

§ 3. L'assemblée générale ordinaire annuelle aura lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile. Les convocations doivent parvenir aux membres un mois au moins avant l'assemblée générale. Dans les quinze jours de la réception de la convocation, les membres actifs peuvent inviter le conseil d'administration à porter certains points à l'ordre du jour de l'assemblée. L'ordre du jour définitif sera envoyé aux membres au moins huit jours avant l'assemblée générale. Lors de celle-ci, aucune résolution ne peut être prise en dehors des points figurant à l'ordre du jour.

§ 4. L'assemblée générale délibère à la majorité simple des présents, sauf pour ce qui est prévu par la loi pour le cas de modification des statuts.

§ 5. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à la demande d'un cinquième des membres qui, à cet effet, s'adresseront par écrit au président. La convocation se fera selon les modalités fixées pour la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

§ 6. Les résolutions prises à l'assemblée générale seront communiquées aux membres avec le rapport écrit de la réunion par voie postale. Elles seront tenues à dispositions de personnes tierces au siège de l'association.

§ 7. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 7. Conseil d'administration**

§ 1<sup>er</sup>. Le Cercle de Coopération est géré par un conseil d'administration de cinq membres au moins et quinze au plus, élus parmi les représentants des membres du Cercle de Coopération pour une durée de deux années. En cas de démission, le conseil d'administration cooptera un membre pour terminer le mandat. Il comprend d'office parmi ses membres le délégué du Luxembourg au conseil d'administration de la confédération européenne des ONG. Si le Délégué National est le permanent de l'association, il ne dispose pas d'un droit de vote au sein du conseil et ne sera pas pris en compte dans la détermination du nombre des administrateurs. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

§ 2. Pour devenir membre du conseil d'administration, il faut être majeur, avoir une expérience d'au moins un an dans une association opérant pour le Tiers Monde et être proposé par l'organisation à laquelle on appartient.

§ 3. Le conseil d'administration désigne en son sein un président, un vice-président, un trésorier et nomme un secrétaire. La fonction de secrétaire peut revenir au permanent de l'association. Dans ce cas, il ne dispose pas d'un droit de vote au sein du conseil et ne sera pas pris en compte dans la détermination du nombre des administrateurs.

§ 4. La qualité de membre du conseil d'administration se perd par la perte de la qualité de membre actif de l'organisation sur proposition de laquelle on est devenu membre du conseil d'administration. Au cas où, au cours d'un exercice, le nombre des membres du conseil d'administration viendrait à tomber en dessous de six, les membres restants pourront coopter un membre parmi les membres actifs d'une ONG membre jusqu'à la prochaine assemblée générale.

§ 5. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Il délibère à la majorité des deux tiers des présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 8. Liquidation - Dissolution**

En cas de dissolution ou de liquidation du Cercle de Coopération, le patrimoine de celle-ci sera affecté à une ou plusieurs associations oeuvrant en faveur de la coopération au développement et agréées par le Ministère des Affaires Etrangères comme ONGD.

**Art. 9. Exercice social**

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**Art. 10.** D'une manière générale, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur tous les points non réglés dans les statuts.

M. Mathias.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00852. – Reçu 397 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(027748.3/000/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

**FIVECORP S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3770 Tétange, 1, rue Principale.

R. C. Luxembourg E 291.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le 29 mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nicolas Van Beek, employé privé, né à Beauvais, (France), le 8 décembre 1974, demeurant à L-3770 Tétange, 1, rue Principale.

2.- Monsieur Xavier Lesueur, employé privé, né à Mont Saint Aignan, (France), le 10 avril 1974, demeurant à L-1329 Luxembourg, 61, rue du Château.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location de ses propres immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 3.** La dénomination de la société est FIVECORP S.C.I.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Tétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en deux cent cinquante (250) parts d'intérêts de dix euros (10,- EUR) chacune.



En raison de leurs apports, il est attribué à:

1.- Monsieur Nicolas Van Beek, employé privé, demeurant à: L-3770 Tétange, 1, rue Principale, cent vingt-cinq parts d'intérêts . . . . .	125
2.- Monsieur Xavier Lesueur, employé privé, demeurant à: L-1329 Luxembourg, 61, rue du Château, cent vingt-cinq parts d'intérêts . . . . .	125
Total: deux cent cinquante parts d'intérêts . . . . .	250

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 8.** La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 10.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

**Art. 11.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

**Art. 12.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

**Art. 13.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ sept cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé à la fonction de gérant:

Monsieur Nicolas Van Beek, employé privé, né à Beauvais, (France), le 8 décembre 1974, demeurant à L-3770 Tétange, 1, rue Principale.

2.- Le siège social est établi à L-3770 Tétange, 1, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 29 mars 2004, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06562. – Reçu 33 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027826.3/231/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

**BRITISH AMERICAN TOBACCO BELGIUM - LUXEMBOURG BRANCH, Société Anonyme.**

Siège de la succursale: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

R. C. Luxembourg B 99.930.

En date du 16 septembre 2003, le conseil d'administration de la société BRITISH AMERICAN TOBACCO BELGIUM S.A. a décidé la création d'une succursale à Luxembourg.

La succursale est établie au 63, boulevard du Prince Félix, L-1513 Luxembourg.

Son objet est:

a) l'industrie, l'importation et l'exportation, l'achat et la vente, la représentation, la fabrication, la manufacture, l'entrepôt de tabacs ou de tous produits et matières s'y rattachant directement ou indirectement;

b) la création, l'acquisition, l'exploitation, la location et la vente de toutes plantations, usines, immeubles, fonds de commerce, entreprise de transports maritimes, aériennes ou terrestres, bref, de tous établissements et services ayant trait à l'industrie et au commerce susvisés;

c) la vente et la distribution de tous genres d'articles publicitaires ayant trait aux marques fabriquées et/ou vendus par la société;

d) la recherche, la prise, l'achat, la vente et l'exploitation de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique concernant l'objet social;

e) l'exploitation de toutes industries connexes dont l'objet apparaîtrait utile à la réalisation de cet objet.

Sa dénomination est: BRITISH AMERICAN TOBACCO BELGIUM - LUXEMBOURG BRANCH.

La société BRITISH AMERICAN TOBACCO BELGIUM S.A. est une société anonyme enregistrée auprès du Registre du Commerce de Bruxelles sous le numéro 8.338.

La société BRITISH AMERICAN TOBACCO BELGIUM S.A. est représentée par son conseil d'administration composé de:

- Monsieur Didier Lance
- Madame Marie Polet
- Madame Françoise Hossay
- Monsieur Jean Vandewauw
- Monsieur Johan Vandermeulen
- Monsieur Desire Hellemans
- Monsieur Steven Jurgens
- Madame Sylvie Floryn

La signature conjointe de deux administrateurs engage valablement la société à l'égard des tiers.

Le gérant de la succursale est Monsieur Didier Lance, mandaté pour représenter la succursale de BRITISH AMERICAN TOBACCO BELGIUM au Luxembourg dans ses relations avec les tiers, les clients et les administrations administratives, juridiques et fiscales, au sens le plus large du terme.

Monsieur André Georgis, en vertu d'une procuration particulière est habilité à représenter la succursale de BRITISH AMERICAN TOBACCO BELGIUM au Luxembourg dans ses relations avec les tiers, les clients et les administrations administratives, juridiques et fiscales, au sens le plus large du terme. Monsieur A. Georgis sera compétent pour signer à cet effet tous les documents et actes publics moyennant l'accord préalable du Branch Manager.

Monsieur Carl Bamelis est mandaté, avec le droit de substitution, pour remplir toutes les formalités administratives, juridiques et fiscales, au sens le plus large du terme, dans le cadre de la constitution de la succursale susmentionnée.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, réf. LSO-AP00136. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028067.3/280/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**LUXIDEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 83.325.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Christoph Kossmann, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: M. Guido Michele Bertani, Président, Via Valtellina 12, I-20159 Milano, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est Mme Manuella Alecci-Macalli, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour LUXIDEA S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Harmann.

(028558.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**ORION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 31.354.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Mme Birgit Mines-Honneff s'est démise de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour ORION S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028561.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**SOFILEC, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 7.399.

Constituée par acte du 15 octobre 1936, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial, du 30 octobre 1936, n° 87. Prorogée par acte du 6 octobre 1966, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial, du 3 novembre 1966, n° 144.

Les statuts ont été modifiés par actes des 10 mai 1957, 23 décembre 1961, 3 décembre 1974, 13 décembre 1983, 3 avril 1984, 7 mai 1986, 11 décembre 1992, et 29 juin 1998, publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial des 11 juin 1957 (n° 46), 24 janvier 1962 (n° 6), 5 février 1975 (n° 21), 20 janvier 1984 (n° 16), 30 avril 1984 (n° 117) du 6 août 1986 (n° 222), 1<sup>er</sup> avril 1993 (n° 141) et 15 octobre 1998 (n° C 745).

Le conseil d'administration du 3 mars 2004 a pris acte de la démission de Madame Anita Walravens et Monsieur Léo Deschuyteneer de leur poste d'Administrateurs de la société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2004.

Le conseil tient à les remercier de leur contribution à ses travaux et décide de coopter aux fonctions d'administrateurs ainsi vacantes, Messieurs B. Trempont et Marc Speeckaert.

Leurs nominations définitives pour un premier terme, renouvelables, venant à échéance en même temps que l'ancien mandat de Madame Walravens et de Monsieur Deschuyteneer, seront proposées à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société.

C. Göckel / B. Trempont

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028517.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**IMMOBILIUM PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 80.486.

—  
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est Mme Manuella Alecci-Macalli, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

*Pour IMMOBILIUM PROPERTIES S.A., société anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028563.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**MGB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2322 Luxembourg, 18, rue Henri Pensis .  
R. C. Luxembourg B 47.822.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Signature.

(028258.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

---

**GLOBAL BRANDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 70.673.

—  
Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signatures

*Administrateurs*

(028306.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

---

**HAMS HALL BIRMINGHAM DC2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.222.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 avril 2004.

Signature.

(028105.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

---

**HAMS HALL BIRMINGHAM 3C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProLogis UK LIII, S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.221.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 avril 2004.

Signature.

(028107.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

---

**ALPHA 55 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.678.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société  
tenue en session extraordinaire à Luxembourg le 31 mars 2004 à 15.00 heures*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période clôturée au 31 décembre 2001, décide d'approuver le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont les résultats sont affectés comme suit:

- Résultat de l'exercice . . . . .	- 20.088,46
- Résultat reporté . . . . .	- 49.138,23
- Report au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 . . . . .	- 69.226,69

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat sur l'exercice 2001.

*Troisième résolution*

Dans le cadre des élections statutaires, l'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Sabine Perrier de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement Mademoiselle Béatriz Garcia.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Nouvelle constitution du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009:

- Monsieur Jean-Paul Goerens, Maître en droit, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Mademoiselle Béatriz Garcia, Maître en droit, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Colette Wohl, employée privée, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l., sise, 134, route d'Arlon, B.P. 18, L-8001 Strassen, jusqu'en 2009.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la société au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Toutes ces résolutions sont votées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00586. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028353.3/312/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**ALPHA 55 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 66.678.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(028350.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**ITALIANSTYLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 111-113, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 55.519.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour ITALIANSTYLE S.A.*

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH

Signature

(028463.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**FIYASA IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.628.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société  
tenue en session extraordinaire à Luxembourg le 31 mars 2004 à 10.00 heures*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période clôturée au 31 décembre 2001, décide d'approuver le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont le bénéfice s'élève à EUR 26.090,99.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce résultat au compte de report:

- Résultat de l'exercice . . . . .	26.090,99
- Résultats reportés . . . . .	- 30.078,05
- Report au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 . . . . .	- 3.987,06

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat sur l'exercice 2001.

*Troisième résolution*

Dans le cadre des élections statutaires, l'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Sabine Perrier de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement Mademoiselle Béatriz Garcia.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Nouvelle constitution du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009:

- Monsieur Jean-Paul Goerens, Maître en droit, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Mademoiselle Béatriz Garcia, Maître en droit, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Colette Wohl, employée privée, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l., sise, 134, route d'Arlon, B.P. 18, L-8001 Strassen, jusqu'en 2009.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la société au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028351.3/312/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**RONI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 79.768.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue  
au siège social à Luxembourg extraordinairement le 8 mars 2004*

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes aux 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 et a décidé de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée supérieure à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale a donné décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leur mandat aux 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer à la fonction de commissaire aux comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. avec siège social 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en remplacement du commissaire aux comptes sortant. Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants: Monsieur Martin Rutledge, AMACO (LUXEMBOURG) S.A. et de Madame Petra J.S. Dunselman en tant qu'administrateurs pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028381.3/806/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**PBL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.616.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 mars 2004*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PBL LUXEMBOURG S.A., il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Guy Bottomley, ayant son adresse professionnelle à Second Floor, Merchant's Court, 24 Merchants's Quay, Dublin 8, Ireland en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> avril 2004;
- D'accorder la nomination de M. Thomas James Gallagher, ayant son adresse professionnelle à Second Floor, Merchant's Court, 24 Merchant's Quay, Dublin 8, Ireland comme administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004;

Les administrateurs sont désormais:

- M. Thomas James Gallagher, Administrateur
- Tim van Dijk, Administrateur
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Administrateur-délégué

Luxembourg, le 29 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028390.3/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**B.R.I., BRASSERIE RESTAURATION ITALIENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.241.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 18 septembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 611 du 26 novembre 1996, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 3 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 358 du 16 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Pour B.R.I. BRASSERIE RESTAURATION ITALIENNE, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(028101.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**DB FINANCE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 34.631.

## EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue le 26 mars 2004 a décidé d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2003:

	Affectations	Origines
Résultat de l'exercice 2003 . . . . .		62.692,74 EUR
Report à nouveau antérieur. . . . .		437.026,82 EUR
Dotation à un compte de réserve spéciale au titre de la réduction de l'impôt sur la fortune (§8a) . . . . .	10.900,- EUR	
Résultats reportés . . . . .	488.819,56 EUR	
	499.719,56 EUR	499.719,56 EUR

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Pour extrait conforme

DB FINANCE (LUXEMBOURG), Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028548.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**APPLITEC, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

H. R. Diekirch B 96.242.

Im Jahre zweitausendvier, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz in Petingen.

Sind erschienen:

1. ASSIST HOLDING S.A., mit dem Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, hier vertreten durch ihre beiden Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Erich Meyer, Kaufmann, und
- Madame Marlie Gillessen, Kauffrau, beide wohnhaft in B-4784 St. Vith/Crombach, Nieder-Emmels, 19A.

2. Herr Erich Meyer, vorgeannt,

3. Madame Marlie Gillessen, vorgeannt,

handelnd als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft APPLITEC, S.à r.l., Handelsname: AMBIENTE BEDELUX, S (R. C. B Nr 5.776) mit Sitz in L-9911 Troisvierges, 9, rue Drinklange, gegründet durch notarielle Urkunde vom 11. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C Seite 6.307/2001.

Welche Komparenten den Notar ersuchten folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

1. Streichung des Handelsnamens und Abänderung von Artikel 1 der Satzung, der wie folgt lautet:

**Art. 1.** Unter der Firmenbezeichnung APPLITEC, S.à r.l., besteht eine luxemburgische Handelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Troisvierges nach Wilwerdange.

Die Adresse lautet: L-9980 Wilwerdange, maison 63.

Somit lautet Artikel 2 der Satzung wie folgt:

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Wilwerdange. Er kann durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

3. Abtretung von Gesellschaftsanteilen

Die ASSIST HOLDING S.A., vorgeannt, tritt andurch 500 Anteile an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung WICKLER P. G.m.b.H., mit Sitz in B-4791 Reuland, Oudler 66A, (R. C. Nr 042859), hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Roger Wickler, Unternehmer, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Rodter Strasse, 47.

Die ASSIST HOLDING S.A., vorgeannt, tritt andurch 498 Anteile ab an die anonyme Gesellschaft MATERIAUX DU NORD S.A., mit Sitz in L-9980 Wilwerdange, maison 63 (R. C. B Nr 1881), hier vertreten durch ihre beiden Verwaltungsratsmitglieder:

- Herrn Léo Maraite, Gesellschafter, wohnhaft in B-4791 Thommen, Maldingen, 9F,

- Herrn Peter Maraite, Gesellschafter, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Wiesenbacherstrasse, 44, hier vertreten durch Herrn Léo Maraite, vorgeannt, welcher annimmt.

Herr Erich Meyer, vorgeannt, tritt andurch seinen Anteil an die anonyme Gesellschaft MATERIAUX DU NORD S.A., vorgeannt, ab, welche annimmt.

Madame Marlie Gillessen, vorgeannt, tritt ihren Anteil an die vorgeannte anonyme Gesellschaft MATERIAUX DU NORD S.A. ab, welche annimmt.

Die Abtretungen erfolgten zum Preise von EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro). Dieser Preis wurde ausbezahlt, wofür hiermit Quittung erteilt wird.

Nach erfolgter Abtretung, wird das Kapital wie folgt gezeichnet:

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung WICKLER P. G.m.b.H., vorgeannt, ..... 500 Anteile

- Die anonyme Gesellschaft MATERIAUX DU NORD S.A., vorgeannt, ..... 500 Anteile

4. Geschäftsführung

Herr Edgar Kaulmann, Angestellter, geboren am 13. Mai 1958 in B St. Vith, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Honsfeld, 38b, wird als technischer Geschäftsführer bestätigt.

Herr Erich Meyer, vorgeannt, tritt hiermit als administrativer Geschäftsführer zurück. Die Generalversammlung erteilt ihm ganze und volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Zu neuen administrativen Geschäftsführern werden ernannt:

- Herr Roger Wickler, Unternehmer, geboren in B-Malmédy, am 16. Mai 1976, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Rodter Strasse, 47.

- Herr Yannic Maraite, Geschäftsmann, geboren in B-St. Vith, am 30. August 1982, wohnhaft in B-4791 Thommen, Maldingen, 9F.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des technischen Geschäftsführers bis zum Betrag von 1.250,- Euro.

Für alle Geschäfte, die diesen Betrag von 1.250,- EUR überschreiten, bedarf es der gemeinsamen Unterschrift des technischen Geschäftsführers und der beiden administrativen Geschäftsführer.

*Abschätzung der Kosten*

Die Parteien schätzen den Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft auf Grund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, schätzungsweise auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, in der Amtstube des instrumentierenden Notars.



Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Meyer, M. Gillessen, L. Maraite, P. Maraite, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2004, vol. 896, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 1<sup>er</sup> avril 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(028322.3/207/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

---

**GMCC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.119.

Par la présente, Christian Bühlmann informe qu'il démissionne de son poste d'administrateur de la société GMCC S.A., et ceci avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 2 avril 2004.

C. Bühlmann.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028331.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

---

**GMCC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.119.

Par la présente, Christophe Antinori informe qu'il démissionne de son poste d'administrateur de la société GMCC S.A., et ceci avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 2 avril 2004.

C. Antinori.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028333.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

---

**GMCC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.119.

Par la présente, Delphine Béhier informe qu'elle démissionne de son poste d'administrateur de la société GMCC S.A., et ceci avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 2 avril 2004.

D. Béhier.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028334.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

---

**ESPANOL NEVADA INVEST COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 47.453.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour ESPANOL NEVADA INVEST COMPANY S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028566.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**SALMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 90.099.

L'an deux mille quatre, le cinq mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch sur Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à L-4149 Esch-sur-Alzette, sous la dénomination de SALMA S.A., inscrite au Registre du Commerce section B numéro 90.099, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date 4 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 15 du 8 janvier 2003.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jérôme Slous, employé privé, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean Pascal Cambier, employé privé, demeurant à L-4149 Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Anne Lafontaine, employée privée, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Approbation de tous les pouvoirs donnés à Monsieur Maurice Genoyer pour la vente d'un terrain au Maroc.

*Résolution unique*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, donne tous les pouvoirs à Monsieur Maurice Genoyer, directeur de sociétés, demeurant à CH-3963 Crans Montana (Suisse), pour effectuer la vente au prix de 900.000,- dirhams d'un terrain au Maroc, pour le compte de la société SALMA S.A., dont il est l'administrateur-délégué, fonction à laquelle il a été nommé en vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise à la suite de l'acte constitutif du 4 décembre 2002.

Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de 500,- euros (cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte.

Signé: J. P. Cambier, A. Lafontaine, J. Slous, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2004, vol. 896, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mars 2004.

A. Biel.

(028230.3/203/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**TSB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 86.418.

Les associées de la société FRIRAM, S.à r.l., avec siège social à L-1247 Luxembourg, 14-16, rue de la Boucherie décide à l'unanimité de dénoncer le siège social de la TSB, S.à r.l. unipersonnelle, domiciliée au 14, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg. La TSB, S.à r.l. unipersonnelle, n'a plus d'actif ni une activité économique connue à cette adresse.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

M. Ramon / A. K. Frizell

Gérante technique, associée / Gérante administrative, associée

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01344. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028369.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**KEEPINT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.428.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 29 mars 2004 à 17.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

S. Coyette

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028499.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**WORLD-NET HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.113.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 29 mars 2004 à 14.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

S. Coyette

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028503.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**MIKADO, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.231.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 janvier 2004*

...

1. A l'unanimité, la démission de M. Robert de Waha comme administrateur de MIKADO S.A. est acceptée avec effet au 24 décembre 2003, et décharge pleine et entière lui est donnée pour la durée de l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028486.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**HAMS HALL BIRMINGHAM NOMINEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Munsbach.

R. C. Luxembourg B 70.941.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 avril 2004.

Signature.

(028110.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

---

**SOCIETE FINANCIERE HOTELIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 63.442.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Luxembourg le 24 mars 2004.

Pour SOCIETE FINANCIERE HOTELIERE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028552.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**SOCIETE FINANCIERE HOTELIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 63.442.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2003, les mandats des Administrateurs ont été renouvelés pour la durée de six ans. AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Mme Isabelle Arend, également pour la durée de six ans. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Monsieur Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour SOCIETE FINANCIERE HOTELIERE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG S.A.

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028550.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**PACHA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 156, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 39.347.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PACHA II, S.à r.l.

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH

Signature

(028467.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**LEITZ-SERVICE, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 17A, rue de Kleinbettingen.  
R. C. Luxembourg B 23.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06639, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEITZ-SERVICE, GmbH

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(028544.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**FINDIM GROUP S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 76.659.

Nous avons l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

annuelle de notre société, laquelle se tiendra auprès de l'ETUDE ARENDT & MEDERNACH, 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en date du vendredi 18 juin 2004 à 11.00 heures.

Cette Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- A. Comptes Annuels de FINDIM GROUP S.A. arrêtés au 31 octobre 2003
1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clôturé au 31 octobre 2003.
  2. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes.
  3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2002 au 31 octobre 2003.
  4. Affectation du résultat.
  5. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.
- B. Comptes consolidés annuels de FINDIM GROUP S.A. arrêtés au 31 décembre 2003
6. Présentation du rapport de gestion consolidé de l'exercice 2003 du Conseil d'Administration.
  7. Présentation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes consolidés de l'exercice 2003.
  8. Présentation et approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2003.
  9. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
- C. Divers
10. Délibération concernant l'affectation de fonds à la FONDAZIONE ONLUS DANILO E LUCA FOSSATI.

FINDIM GROUP S.A.

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Fossati

*Le Président*

I (02686/250/29)

---

**EUROCLASS MULTIMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 67.071.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 11 juin 2004 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003. Affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02700/655/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATAO, ADVANCED TECHNOLOGY AUDIO ORGANISATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 77.763.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société sont priés d'assister à la réunion de

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'hôtel Ibis Luxembourg-Aéroport, route de Trèves à L-2632 Luxembourg, le 8 juin 2004 à 15.00 heures, suivie d'une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra devant notaire à 15.30 heures au même endroit, pour délibérer des ordres du jour suivants:

*Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à 15.00 heures:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Elections statutaires;
7. Divers.

*Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant notaire à 15.30 heures:*

1. Suppression des actions A et B;
2. Réduction du capital social à concurrence de 4.400,- euros pour le ramener de son montant actuel de 40.000,- euros à 35.600,- euros par remboursement aux actionnaires et annulation des actions;
3. Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa et du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts;
4. Suppression du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 13 des statuts;
5. Divers.

I (02841/592/27)

---

**FINDIM GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 76.659.

Nous avons l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre société à tenir par-devant Notaire, laquelle se tiendra à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, auprès de l'ETU-DE ARENDT & MEDERNACH, en date du vendredi 18 juin 2004 à 14.00 heures.

Cette Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'exercice social de la société qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre et modification subséquente de l'article 16 des statuts;
2. Changement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle et modification subséquente de l'article 17 des statuts;
3. Modification de l'article 6 des statuts;
4. Ajout d'un nouvel article relatif à l'attribution des dividendes;
5. Renumérotation des articles.

FINDIM GROUP S.A.

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Fossati

*Le Président*

I (02687/250/21)

---

**LONGFIELD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 85.075.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le 7 juin 2004 à 11.00 heures, pour délibérer l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (01991/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GERRARD INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 25.696.

As the Extraordinary General Meeting of shareholders of GERRARD INTERNATIONAL FUND (the «Fund») held on 3rd May 2004 could not validly deliberate due to a lack of quorum required, the shareholders are hereby reconvened to assist at an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Fund to be held on 9th June, 2004 at 10.00 am. Luxembourg time, at the registered office of the Fund, to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. To resolve on the liquidation of the Fund.
2. To appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, represented by Mr Guy Hornick and Mr Théo Limpach, as liquidator and to determine the liquidator's powers and remuneration.

No quorum is required for the holding of the meeting. The passing of the first resolution requires the consent of shareholders holding two-thirds of the shares represented at the meeting. The second resolution will only be taken if the first resolution is passed in favour of the liquidation, and will be adopted at the simple majority of the votes.

II (02229/041/19)

The Board of Directors.

**UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.412.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui aura lieu le mercredi 2 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Lecture et approbation du rapport annuel au 31 décembre 2003.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs pour l'année écoulée.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les décisions concernant les points à l'ordre du jour ne requièrent pas de quorum. Les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav. Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires au porteur sont priés de déposer leurs actions pour le 27 mai 2004 au plus tard au siège de la Sicav ou à l'adresse suivante: UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., 18 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

II (02257/1670/23)

Le Conseil d'Administration de UBAM.

**SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.  
R. C. Luxembourg B 27.395.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2004 à 12.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 2003.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Elections.
7. Divers.

II (02511/698/17)

Le Conseil d'Administration.

**KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
H. R. Luxemburg B 70.610.

Einberufung zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre welche am 2. Juni 2004 um 14.00 Uhr in Konya, Türkei, Kombassan Is Merkezi, Nisantasi Mh. Sahinaga Sk., stattfindet und folgende Tagesordnung hat.

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates,
2. Bericht des Wirtschaftsprüfers,
3. Billigung der geprüften Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003,
4. Beschluss über Gewinnverwendung,

5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder,
6. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung,
7. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Um an der Versammlung teilzunehmen müssen Eigentümer von Inhaberaktien wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktien bei KOMBASSAN HOLDINGS S.A. oder einem anerkannten Kreditinstitut hinterlegt haben. Sie werden auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung zur Generalversammlung der Aktionäre zugelassen.

II (02344/000/25)

Der Verwaltungsrat.

---

**STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 35.127.

---

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le mercredi 2 juin 2004 à 15.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (02544/584/19)

Le Conseil d'Administration.

---

**TRAMACOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 45.615.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (02546/550/17)

Le Conseil d'Administration.

---